

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 6 juin 1968.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan à la suite de la mission d'étude économique, industrielle et agricole effectuée par une délégation de cette commission en Italie.

Par MM. René JAGER, Jacques VERNEUIL, Raymond BRUN, Michel CHAUTY, Marc PAUZET, Paul PELLERAY, Robert SCHMITT et Henri TOURNAN,

Sénateurs.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Emile Aubert, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Chauty, Henri Claireaux, Maurice Coutrot, Léon David, Alfred Dehé, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Jacques Duclos, André Dulin, Emile Durieux, Jean Errecart, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Marcel Legros, Henri Longchambon, Georges Marrane, Marcel Mathy, François Monsarrat, Jean Natali, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, André Picard, Jules Pinsard, Roger Poudonson, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Maurice Sambron, Robert Schmitt, Abel Sempé, René Toribio, Henri Tournan, Raoul Vadepiéd, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.*

SOMMAIRE

	Pages.
INTRODUCTION. — Objet de la mission	5
I. — L'AGRICULTURE ITALIENNE	6
Itinéraire et programme de la délégation.....	6
CHAPITRE I ^{er} . — Structures et caractères généraux de l'agriculture italienne ..	9
1. L'agriculture dans l'économie de l'Italie : le dualisme régional....	9
2. La faiblesse des surfaces cultivables et l'importance de l'exode rural	10
3. La prédominance des petites exploitations dans la structure foncière	12
4. La prépondérance de la production végétale dans la structure de la production agricole	14
5. Un bilan alimentaire de plus en plus déficitaire.....	20
6. Les échanges franco-italiens dans le commerce extérieur des produits agricoles.....	23
CHAPITRE II. — Orientations de la politique agricole	26
1. Plan vert et programmation.....	26
2. Organisation des marchés.....	29
3. Organisation syndicale et coopérative.....	31
4. Réforme agraire.....	35
5. Action régionale : le développement du Mezzogiorno.....	40
CONCLUSION	44
II. — L'INDUSTRIE ITALIENNE	47
INTRODUCTION. — Itinéraire et programme de la mission	47
CHAPITRE I ^{er} . — Caractères généraux de l'économie italienne	49
1. Structures de l'industrie italienne.....	49
2. Population et emploi.....	53
CHAPITRE II. — Aperçu sur l'industrie italienne	59
1. L'industrie sidérurgique.....	59
2. L'industrie automobile.....	61
3. L'industrie des matières plastiques.....	64
4. L'industrie du matériel électrique.....	65

	Pages.
CHAPITRE III. — Un exemple de capitalisme d'Etat : l'Institut pour la reconstruction industrielle.....	70
1. Le statut de l'I. R. I.....	71
2. L'organisation du groupe I. R. I.....	74
3. Les activités de l'I. R. I.....	79
CHAPITRE IV. — La politique d'expansion industrielle : le Mezzogiorno.....	87
1. Les instruments financiers de la politique d'industrialisation.....	88
A. — Les aides financières.....	89
B. — Les exonérations fiscales.....	94
C. — Les aides diverses.....	95
2. Les réalisations industrielles du Mezzogiorno.....	97
CHAPITRE V. — Les relations économiques extérieures de l'Italie.....	100
CONCLUSION	105

Mesdames, Messieurs,

Le rapport que nous avons l'honneur de vous présenter rend compte d'une mission d'information économique accomplie en Italie par une délégation de votre Commission des Affaires économiques et du Plan.

Cette mission avait le même objet que celle effectuée en Allemagne fédérale en mars 1966. A la veille des échéances européennes qui vont consacrer l'entrée en vigueur du Marché commun européen, votre commission a en effet estimé qu'il était indispensable d'avoir une connaissance plus approfondie des données et des problèmes de l'économie de nos principaux partenaires. Par souci d'une meilleure appréhension de ces problèmes, il a été décidé que la délégation de la commission se scinderait en deux groupes. C'est ainsi que les questions industrielles furent étudiées, du 9 au 19 mars 1968, par MM. JAGER, BRUN, CHAUTY et SCHMITT, tandis que MM. VERNEUIL, PAUZET, PELLERAY et TOURNAN eurent à s'informer, du 16 au 27 mars 1968, des problèmes agricoles. MM. Jacques OLLÉ-LAPRUNE et Roger CLAUDEL, administrateurs des services du Sénat, ont respectivement assuré le secrétariat de ces deux groupes.

Avant de présenter ses observations et ses conclusions, qu'il soit permis à notre délégation d'exprimer sa gratitude à tous ceux qui, tant du côté italien que du côté français, ont contribué à la préparation de cette mission et en ont facilité le déroulement. Son témoignage de gratitude s'adresse tout particulièrement à Son Excellence M. BURIN DES ROZIERES, Ambassadeur de France en Italie, à M. RICHARD, Chef des Services d'expansion économique en Italie, à M. WOUTERS, attaché agricole, ainsi qu'à leurs collaborateurs qui lui ont apporté le concours le plus précieux grâce à leur connaissance approfondie de l'économie italienne.

La délégation a également été sensible à l'excellent accueil qu'elle a reçu à chaque étape de son voyage de la part de personnalités locales ainsi que des responsables d'organismes et d'entreprises qu'elle a visités. Les contacts établis et les enseignements qui ont pu en être tirés devraient tendre à une meilleure compréhension réciproque des problèmes qui se posent à chacun des deux pays et favoriser le développement de leurs relations économiques.

I — L'AGRICULTURE ITALIENNE

ITINERAIRE ET PROGRAMME DE LA DELEGATION

Samedi 16 mars.

Trajet Paris—Venise.

Réception offerte par M. René LALOUETTE, Consul général de France à Venise et Trieste.

Dimanche 17 mars.

Matin : Visite d'exploitations maraîchères à Chioggia.

Déjeuner offert par M. Ferrari AGGRADI, Député, ancien Ministre de l'Agriculture.

Après-midi : Trajet Venise—Verone.

Lundi 18 mars.

Matin : Visite de la foire agricole de Verone. — Journée française inaugurée par Son Excellence M. Etienne BURIN DES ROZERS, Ambassadeur de France.

Déjeuner offert par les organisateurs de la foire de Verone.

Après-midi : Trajet Verone—Ferrare.

Séance de travail à la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et d'artisanat de Ferrare.

Dîner offert par la Chambre de commerce de Ferrare.

Mardi 19 mars.

Matin : Visite d'une coopérative de transformation de fruits à Codigoro.

Visite d'un entrepôt frigorifique de fruits et légumes à Portomaggiore.

Déjeuner offert par l'Ente Delta Padano.

Après-midi : Trajet Ferrare—Bologne puis Bologne—Rome.

Mercredi 20 mars.

Matin : Rencontre avec M. MALFETTANI, Président de la Confédération coopérative italienne (Confederazione cooperativa italiana).

Rencontre avec M. Bisson, Président de la Fédération nationale de la coopération agricole (Federazione nazionale della cooperazione agricola).

Après-midi : Rencontre avec des représentants de la presse agricole.

Jeudi 21 mars.

Matin : Rencontre avec M. TRUZZI, Vice-Président de la Confédération nationale des cultivateurs directs (Confederazione nazionale dei Coltivatori Diretti ou Conacoltivatori).

Rencontre avec M. CIFARELLI, Vice-Président de la Caisse pour le Midi (Cassa per il Mezzogiorno).

Après-midi : Rencontre avec M. GAETANI, Président de la Confédération générale de l'Agriculture italienne (Confederazione generale dell'Agricoltura italiana ou Confagricoltora).

Réception offerte par Son Excellence M. Etienne BURIN DES ROZIERES, Ambassadeur de France.

Vendredi 22 mars.

Matin : Rencontre avec M. LINTAS, Directeur général de production agricole au Ministère de l'Agriculture.

Rencontre avec M. DATO, Directeur général de la tutelle économique des produits agricoles au Ministère de l'Agriculture.

Après-midi : Rencontre avec M. Visco, Secrétaire général de l'Institut pour les recherches de marché et la valorisation des produits agricoles (I. R. V. A. M.).

Samedi 23 mars.

Matin : Visite de la cave coopérative de Velletri et d'une exploitation viticole.

Rencontre avec M. RAMADORO, Président de la Fédération italienne des consortiums agraires (Federazione italiana dei Consorzi agrari ou Federconsorzi).

Après-midi : Trajet Rome—Bari.

Dimanche 24 mars.

Trajet Bari—Foggia.

Lundi 25 mars.

Matin : Visite de la zone irriguée de Foggia, organisée par le Consortium di Bonifica de Capitana.

Après-midi : Trajet Foggia—Bari.

Mardi 26 mars.

Matin : Visite d'une cave coopérative à Acquaviva delle Fonti organisée par l'Ente di Sviluppo de Bari.

Rencontre avec les dirigeants de l'Ente à Matera et avec les représentants du Consortium de bonification du Bradano et Metaponto.

Après-midi : Visite à la centrale des fruits et légumes à Metaponto, d'une coopérative laitière et d'une exploitation sur terrains irrigués.

Retour à Bari.

Mercredi 27 mars.

Trajet Bari—Paris.

CHAPITRE I^{er}

STRUCTURES ET CARACTERES GENERAUX DE L'AGRICULTURE ITALIENNE

I. — L'agriculture dans l'économie de l'Italie : le dualisme régional.

L'Italie couvre une superficie de 30.122.997 hectares et comptait une population de 53.327.677 habitants en 1967. Sa densité démographique moyenne est de 177 habitants au kilomètre carré à rapprocher de la densité française de 90 habitants au kilomètre carré. Elle représente 26 % du territoire et 29 % de la population de l'Europe des Six (France 47 % et 27 %). La surface agricole utile ne représente qu'environ 65 % du territoire italien.

Le produit intérieur brut italien, qui était de 7.800 milliards de liras en 1950, est passé à 13.770 milliards de liras en 1957 et à 33.760 milliards de liras en 1966 (1). Il a donc presque triplé en dix ans. La part de l'agriculture, qui était de 28,6 % en 1950, est tombée à 20,2 % en 1957, puis à 12,5 % en 1966. Pendant ce temps, le pourcentage de la population active employée dans l'agriculture passait de 42 % à 39, puis à 24,7 %. Il est estimé à 24 % en 1967.

Ces chiffres révèlent une disparité importante entre les revenus agricoles et les revenus des autres catégories de travailleurs.

Cette disparité moyenne ne saurait toutefois faire oublier la dispersion des revenus entre les différentes régions.

L'agriculture italienne est en effet caractérisée par un dualisme régional très marqué qui rend difficile toute description valable pour l'ensemble du pays. Si dans la partie septentrionale du territoire, l'agriculture possède un certain nombre de traits communs avec celle des autres pays d'Europe occidentale, l'Italie du Sud — il Mezzogiorno — a par contre une agriculture très proche de celle des autres pays méditerranéens. Si, comme dans l'ensemble de la C. E. E., la place de l'agriculture dans l'économie italienne est en déclin relatif, cette évolution est pratiquement deux fois plus rapide dans le Nord et le centre du pays que dans le Sud — et ceci malgré les efforts des pouvoirs publics tendant à doter la région méridionale d'une structure économique plus industrialisée.

(1) 100 liras = 0,78 F.

C'est ainsi que la population agricole représente 18 % de la population active totale dans le Nord et le centre du pays contre 36 % dans le Midi. Un des grands problèmes qui se pose à l'Italie réside donc encore dans la différence de développement entre le Nord industrialisé et le Sud agricole où l'on observe un sous-emploi saisonnier important.

D'une façon générale, la structure géographique de l'Italie ne constitue pas un élément particulièrement favorable à l'agriculture. Les 4/5 du territoire sont formés de montagnes et de collines le plus souvent pauvres et arides. Les plaines ne couvrent que 22 % de la superficie. Les terres sont d'une fertilité naturelle limitée et difficiles à mettre en valeur. Ce facteur ajouté au relief du sol fait obstacle à la rentabilité de l'agriculture et notamment à la mécanisation intensive. La rareté des terres fertiles, la prépondérance des très petites exploitations, la pénurie de capitaux, le manque de souplesse dans la structure de la production sont, en définitive, autant d'éléments qui expliquent que, contrairement à l'évolution observée dans la plupart des autres pays européens, le degré de couverture des besoins nationaux par la production indigène ait eu tendance à diminuer au cours des dernières années et que l'agriculture italienne éprouve des difficultés à satisfaire une demande croissante résultant de l'expansion économique générale de ces dernières années.

2. — La faiblesse des surfaces cultivables et l'importance de l'exode rural.

La surface agricole utile s'élève à 20,6 millions d'hectares, soit 65 % environ du territoire italien. Encore convient-il de préciser que les plaines ne couvrent que 22 % de cette superficie qui se répartit comme suit :

	SUPERFICIES	
	en 1.000 hectares.	en pourcentage.
Terres labourables.....	12.862	62
Herbages et prairies permanentes.....	5.075	25
Cultures arbustives.....	2.746	13
Total	20.683	100

Le rapport entre la surface cultivable (20,6 millions d'hectares contre 34 en France) et la population active agricole (4,5 millions en 1967) montre que chaque actif agricole ne dispose encore que d'une faible superficie (moins de 5 hectares).

Autrefois, pays surpeuplé et de forte émigration, l'Italie a, en quelques années, atteint le plein emploi sous l'effet d'un développement économique particulièrement élevé. Le pourcentage des travailleurs de la terre est passé de 42 % des forces totales de travail en 1950 à 27,8 % en 1962 et à 24 % en 1967.

On observe cependant une nette différence entre le Nord et le Centre d'une part et le Sud d'autre part où les proportions de population rurale par rapport à l'ensemble de la population varient considérablement : 18 % dans le Nord, 36 % dans le Sud, ce qui donne lieu à une migration de la population rurale du Sud agricole vers le Nord industriel où les facilités d'emploi demeurent plus élevées, ainsi qu'à des déplacements saisonniers.

L'exode rural, entre 1951 et 1957, a intéressé environ 1.200.000 individus qui ont transféré leur activité du secteur primaire aux autres secteurs productifs.

Diminution de la population active agricole.

1951	8.261.000
1957	7.061.000
1965	4.960.000
1966	4.620.000

En 1958 et 1959, le rythme de l'exode a approché 200.000 unités par an et l'année 1961 a enregistré le chiffre maximum de 318.000 personnes. Ce mouvement s'est ralenti en 1962 avec 260.000 unités, puis a repris un rythme plus intense en 1966 avec 341.000 unités.

On estime que le mouvement actuel se poursuivra mais à un rythme un peu ralenti dans les années à venir jusqu'en 1973-1975.

On retiendra, en définitive, que la population active agricole italienne est passée entre 1957 et 1967 de 8.261.000 à 4.556.000 unités et que ce mouvement est appelé à se poursuivre au cours des prochaines années.

Population active totale et population agricole en 1959 et 1967 (1)

REGIONS	POPULATION ACTIVE en 1959.			POPULATION ACTIVE en 1967.			DIMINUTION de la population agricole (3). (En pourcentages.)
	Totale.	Agricole.	Pourcentage (2).	Totale.	Agricole.	Pourcentage (2).	
	(En milliers.)			(En milliers.)			
Centre et Nord.....	13.669	3.949	29	13.068	2.403	18	39
Midi	6.500	2.898	45	6.039	2.153	36	26
Total	20.169	6.847	34	19.107	4.556	24	33

(1) Source : Institut central des statistiques.

(2) Pourcentage de la population active agricole par rapport à la population active totale de chaque région.

(3) Diminution en pourcentage de la population active agricole en 1967 par rapport à 1959.

**3. — La structure foncière :
prédominance des petites exploitations.**

La structure foncière italienne est constituée d'un grand nombre de petites exploitations familiales très morcelées et d'un nombre restreint de moyennes et grandes exploitations. En 1961, les exploitations de moins de 5 hectares représentaient 76 % du nombre total d'exploitations et 20 % de la superficie agricole. Celles de 5 à 10 hectares représentaient 13 % du nombre d'exploitations et 15 % de la superficie agricole. On observe également l'existence de grands domaines d'exploitations extensives. Les exploitations de plus de 20 hectares représentaient 0,21 % du nombre d'exploitations et 23 % de la superficie totale. Cette structure caractérise l'ensemble du territoire mais les conditions climatologiques, l'équipement et les disponibilités en capitaux plus adéquats dans le Nord permettent aux agriculteurs de cette partie du pays d'obtenir des revenus plus élevés que dans le Sud.

Depuis 1950, la réforme agraire a amorcé la transformation des grands domaines. Ces latifundia ont été soit entièrement soustraits à leurs propriétaires, soit amputés d'une partie de leur superficie à condition que le reste soit soumis à un programme valable d'amélioration.

Répartition des exploitations agricoles selon leur surface (1961).

SURFACE DE L'EXPLOITATION en hectares.	EXPLOITATION		SURFACE	
	Nombre (en milliers).	Pourcentage.	Hectares (en milliers).	Pourcentage.
Jusqu'à 1 hectare.....	1.421	33,1	715	2,7
1 à 5 hectares.....	1.863	43,3	4.701	17,7
5 à 10 hectares.....	561	13,1	3.973	14,9
10 à 25 hectares.....	333	7,7	4.994	18,8
25 à 50 hectares.....	73	1,7	2.508	9,4
Plus de 50 hectares.....	49	1,1	9.708	36,5
Total	4.300	100	26.599	100

81 % des exploitations sont gérées par des « cultivateurs directs » et occupent près de la moitié de la superficie agricole totale. Les deux tiers des « cultivateurs directs » opèrent uniquement sur des terres leur appartenant en propre, les autres exploitant en même temps que leurs propres terres des terres prises à bail. On observe une forte concentration des « cultivateurs directs » dans la classe de revenus la plus faible alors que le métayage se situe davantage dans la grande et la moyenne propriété et que l'entreprise uniquement « à l'aide de salariés » se situe nettement parmi les grandes propriétés.

Il convient également de rappeler que 15 % de la superficie totale des terres agricoles relèvent du domaine de l'Etat et des collectivités publiques.

4. — La structure de la production agricole : prépondérance de la production végétale.

La production végétale représente en valeur environ 66 % de la production agricole brute commercialisable alors que la production animale n'y participe que pour 34 %.

PRODUCTION VÉGÉTALE

a) L'expansion de la *production céréalière* au cours des récentes années provient essentiellement du blé (97,7 millions de quintaux en 1965) alors que le riz et le maïs jusqu'à une date récente étaient en sensible régression.

Production céréalière en 1965 et 1966.

	SUPERFICIE (en milliers d'hectares).		PRODUCTION (en milliers de quintaux).		RENDEMENT (Quintaux/ hectares.)	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966
Blé	4.290	4.274	97.776	94.065	22,8	22,0
Riz	126	132	4.811	6.160	38,2	46,7
Maïs	1.027	986	33.157	35.379	32,3	35,9
Autres céréales (seigle, orge, avoine)	601	584	8.952	8.127	14,9	13,9

La progression du *blé* (blé tendre et blé dur) est due à l'amélioration des rendements unitaires (22,8 quintaux/hectare en 1965 contre 19,5 en 1964) alors que les surfaces ont tendance à diminuer (4,3 millions d'hectares en 1965 contre 4,8 en 1958).

La production de *maïs*, après avoir atteint un maximum en 1964 avec 39,5 millions de quintaux, tendait, depuis lors, à se stabiliser sous l'effet de la réduction progressive des surfaces cultivées, compensée lorsque les conditions atmosphériques sont favorables par l'augmentation des rendements. Les besoins de l'Italie en maïs s'accroissent sensiblement d'année en année à tel point que ce pays, jusqu'ici premier producteur de maïs de la C. E. E., en est aussi le premier importateur (50 à 55 millions de quintaux chaque

année). Cette situation a récemment conduit les pouvoirs publics italiens à décider de promouvoir le développement de la production en profitant de l'élévation du prix de 800 livres par capital résultant de l'application du prix unique européen.

En ce qui concerne le *riz*, la tendance est à la diminution de la production (4,8 millions de quintaux en 1965 contre une moyenne de 7,4 pour les années 1948-1961).

b) La production de *betteraves à sucre* a tendance à se développer (1). Elle occupait ces dernières années une surface de l'ordre de 280.000 hectares et s'élevait à environ 110 millions de quintaux. Elle a couvert, en 1967, une surface de 335.000 hectares avec un rendement moyen à l'hectare de 39 tonnes. La production de sucre est estimée à 1.520.000 tonnes.

c) La production de *fruits et légumes* connaît une forte expansion. Tirant avantage de son climat, l'Italie estime être la mieux placée pour la production fruitière au sein de la C. E. E. L'arboriculture se développe rapidement dans la plaine du Pô où elle profite de sols très fertiles ainsi que dans les zones irriguées du Mezzogiorno où les fruits arrivent à maturité un mois avant ceux du Nord du pays.

La production fruitière italienne spécialisée dans les pommes, les poires, les pêches, les abricots et les cerises ainsi que dans les agrumes, se situe, au deuxième rang mondial après les Etats-Unis, en ce qui concerne le tonnage global. De 1938 à 1964, le taux de croissance a été de 118 % contre 76 % pour la production mondiale de fruits. Au cours des mêmes années, le pourcentage de la production italienne par rapport à la production mondiale a sensiblement augmenté. C'est ainsi que la production italienne de pommes, qui représentait à peine 1,8 % de la récolte mondiale en 1938, est passée à 12,5 % en 1964. La production de poires et de pêches a connu un accroissement encore plus sensible. En fait, pour ces trois catégories de fruits, l'Italie occupe une place dominante sur le marché européen.

L'ensemble de la culture fruitière et maraîchère constitue désormais un secteur fondamental de l'économie agricole italienne. Sa valeur dépasse 1.500 milliards de livres et représente un quart de la production agricole alors qu'en 1951 elle n'en représentait que le sixième. Tandis qu'il y a une vingtaine d'années, les agri-

(1) Ce développement est caractéristique dans la circonscription du Consortium de bonification de Foggia où, dans les cinq dernières années, les surfaces cultivées sont passées de 500 à 28.000 hectares.

culteurs italiens produisaient surtout du blé, ils sont désormais devenus de grands producteurs de fruits et légumes dont la valeur dépasse de 100 % celle de la production totale de céréales. Le tonnage global de fruits et légumes représente plus du double des quantités obtenues pendant les années 1950. En quinze ans, ce secteur a connu un accroissement de 120 % contre un taux d'augmentation de 53 % enregistré pour l'ensemble de la production agricole.

Les progrès importants réalisés par la production fruitière sur le triple plan de la quantité, de la qualité et de la valeur commercialisable, depuis la dernière guerre, résultent de la conjonction de facteurs favorables : demande croissante des marchés intérieur et étranger en quantité et en qualité, concentration des cultures de fruits dans les régions spécialisées dont cinq particulièrement importantes (Emilie-Romagne, Sicile et Calabre, Vénétie et Trentin Haut Adige, Campanie, ensemble constitué par les Pouilles, les Abruzzes et la Basilicate), développement des équipements et techniques modernes (1), aide financière de l'Etat, tarifs réduits pour les transports de marchandises en provenance du Sud, multiplication des exploitations à caractère industriel.

Alors qu'il y a 30 ans la fructiculture italienne présentait un aspect désorganisé et dispersé avec une multiplication de variétés d'un même fruit et avec des méthodes de culture improvisées, on a assisté, au cours d'un processus relativement bref, à une concentration des plantations, à une intensification et une rationalisation des cultures, à une industrialisation des exploitations. Ce phénomène, particulièrement accusé dans le Nord du pays, aboutit à une multiplication des « cultivateurs industriels » travaillant éventuellement sur des propriétés réunies en coopératives de production et de commerce et fonctionnant comme des « entreprises modernes » dotées d'un plus grand poids sur le marché. La délégation a pu constater cette évolution dans la région de Ferrare où, cependant, 20 à 30 % des exploitations n'ont pas encore atteint le maximum de leurs possibilités de production en raison des difficultés qui restent à surmonter dans le secteur de la commercialisation.

(1) S'agissant de la chaîne du froid dont on sait l'importance qu'elle a notamment dans le transport et la commercialisation des fruits et légumes, rappelons que l'Italie se place au troisième rang mondial, après les Etats-Unis et l'U. R. S. S. pour l'importance des entrepôts frigorifiques. L'ensemble de ces entrepôts permet la conservation de 1.6 million de tonnes de denrées périssables. Si l'on admet qu'ils sont utilisés au moins deux fois dans l'année, la capacité globale de stockage sous froid atteint au moins 3.200.000 tonnes. La plus grande partie de ces entrepôts est privée, sauf en ce qui concerne le secteur des fruits et légumes pour lequel l'Etat est intervenu massivement.

Sans connaître le même rythme d'expansion, l'*agrumiculture* a également progressé. De 1952 à 1966, la superficie des vergers d'agrumes spécialisés a pratiquement doublé pour les orangers et augmenté de près de 50 % pour les citronniers.

	1952	1966
<i>Oranges :</i>		
Superficie spécialisée.....	43.000 hectares	84.000 hectares
Superficie mixte.....	33.000 hectares	17.700 hectares
Production totale.....	550.000 tonnes	1.176.000 tonnes
<i>Mandarines :</i>		
Superficie spécialisée.....	5.300 hectares	10.800 hectares
Production totale.....	90.000 tonnes	190.000 tonnes
<i>Citrons :</i>		
Superficie spécialisée.....	24.000 hectares	32.000 hectares
Production totale.....	290.000 tonnes	600.000 tonnes

Cependant les ventes d'agrumes à l'exportation soutiennent difficilement la concurrence espagnole et l'Italie se maintient avec peine sur les marchés traditionnels. La raison essentielle tient à l'amenuisement relatif du solde exportable (40 % en 1952, 31 % en 1966) face à une consommation intérieure en progrès constant.

Vigne.

Après avoir sensiblement progressé au cours de la décennie 1950-1960, la superficie du vignoble italien semble avoir atteint une certaine stabilité (1,7 million d'hectares) sauf pour les vignes à raisin de table, dont les plantations s'accroissent encore et donnent à l'Italie la première place parmi les pays producteurs d'Europe.

La production de vin a régulièrement augmenté au cours des années 1950-1960, passant d'une moyenne annuelle de :

47,3 millions d'hectolitres entre 1950 et 1954
à 59,7 millions d'hectolitres entre 1955 et 1959.

Elle s'établit actuellement autour de 65 millions d'hectolitres. La récolte de 1967, évaluée à 75 millions d'hectolitres peut être considérée comme exceptionnelle. L'amélioration des rendements et des conditions de transformation expliquent pour une large part l'augmentation de la production.

On doit observer qu'il n'existe pour le moment aucune réglementation et aucun contrôle des plantations et de la production.

Toutefois, pour tenir compte des nouvelles règles concernant les appellations d'origine, l'administration intervient désormais en matière de droits de plantation.

PRODUCTION ANIMALE

Les ressources fourragères. — C'est l'importance et la localisation des ressources fourragères qui déterminent indirectement la place de la production animale dans l'économie des exploitations.

Les terres exploitées en cultures fourragères, artificielles ou permanentes, ne dépassent pas 50 % des superficies labourées et un peu moins de 40 % des superficies emblavées. Dans la partie Nord de la péninsule se concentrent les deux tiers de la production fourragère. L'Italie centrale y participe pour 20 %, l'Italie méridionale pour 11 %, les îles pour 3 %.

La production fourragère italienne ne couvre que 50 % des besoins alimentaires du bétail. La progression insuffisante des ressources fourragères freine le développement de l'élevage. Le déficit fourrager s'explique sans doute par les conditions géographiques et climatiques particulières du pays qui pèsent sur les coûts de production mais aussi par le faible recours à la fertilisation. Il en résulte un déséquilibre chronique entre la production et la consommation de viande bovine qui conduit l'Italie à recourir à des importations toujours croissantes. Jusqu'à une date récente, l'agriculteur ne recourait qu'aux produits et sous-produits de la ferme. Ce n'est que récemment que l'utilisation des aliments du bétail comme complément de la ration de base a pris une certaine importance.

Le cheptel.

La situation de l'élevage italien au cours des dernières années se caractérise par une stagnation des productions bovines et ovines et par la progression des productions porcines et avicoles.

Effectifs du bétail (en milliers de têtes).

ANNEES	BOVINS	OVINS	PORCINS
1960	9.845	8.231	4.335
1963	8.649	7.762	5.029
1964	9.226	7.866	5.400
1965	9.643	7.900	5.150
1966	9.821	8.050	5.370

Source : O. S. C. E.

Production de viande (en milliers de tonnes).

ANNEES	VIANDE bovine.	VIANDE de mouton.	VIANDE de porc.
1960	525	40	425
1963	646	41	373
1964	573	40	467
1965	566	37	469
1966	674	41	427

Après avoir connu un net accroissement jusqu'en 1962, la production de viande bovine, qui est surtout localisée dans le Nord du pays, a subi une diminution motivée par l'évolution des structures d'exploitations traditionnelles et l'insuffisance du fourrage. Elle dépasse à peine en 1966 le niveau atteint en 1963. De son côté, la production laitière estimée à 10,4 millions de tonnes d'équivalent-lait en 1965-1966 ne couvre pas les besoins de la consommation évalués à 11,6 millions de tonnes.

La production porcine, malgré un ralentissement cyclique en 1966, a tendance à progresser.

La production de viande ovine, qui est surtout le fait des régions méridionales, ne s'est pas affirmée en tant qu'activité spécialisée. La production de lait de brebis a été de 452.000 tonnes en 1966, soit 4,40 % du total de la production laitière italienne.

L'élevage avicole, qui ne fait pas l'objet d'enquêtes statistiques précises, a connu pour sa part une croissance rapide mais désordonnée. La concentration de la production en unités importantes a provoqué la disparition de l'élevage fermier en même temps qu'une saturation du marché de la viande de volailles. Cette situation a entraîné une reconversion de certains élevages industriels vers la production de l'œuf, denrée pour laquelle l'Italie reste importatrice et déficitaire.

Au total, l'élevage italien est loin, dans les conditions actuelles, de faire face au développement de la consommation, ce qui a pour effet de provoquer, ainsi qu'on le verra par la suite, un courant croissant d'importations de viandes et a conduit les Pouvoirs publics à mettre en œuvre un programme de développement de l'élevage.

5. — Un bilan alimentaire de plus en plus déficitaire.

a) La balance italienne des échanges extérieurs de produits agricoles et alimentaires se caractérise par un déficit important et croissant. Le solde déficitaire est passé de 580,4 à 716,9 milliards de liras de 1965 à 1966.

Le tableau ci-dessous permet de comparer la *répartition géographique* des importations et des exportations selon leur origine et leur destination en 1966.

PAYS OU ZONES	IMPORTATIONS agricoles.		EXPORTATIONS agricoles.	
	En millions de liras.	En pourcentage.	En millions de liras.	En pourcentage.
C. E. E.....	262.761	20,3	314.020	54,4
Grande-Bretagne	11.778	0,9	41.599	7,4
Etats-Unis	187.084	14,5	37.515	6,5
Pays Est européen.....	167.669	13,0	19.991	3,4
Autres pays.....	664.031	51,3	163.224	28,3
Total	1.293.323	100	576.349	100

Il ressort de ce tableau que l'Italie s'approvisionne à concurrence de 20 % de ses besoins d'importation dans la C. E. E. et 80 % auprès des pays tiers tandis que 54 % de ses exportations sont dirigées vers la C. E. E. et 46 % vers les pays tiers.

b) Globalement, la production autochtone a couvert les besoins en denrées alimentaires à concurrence de 83 % en 1966 et les prévisions faites par l'Institut national d'économie agraire situent ce taux à 80 % en 1970.

Le bilan alimentaire établi pour l'année 1966 donne les taux de couverture suivants :

Viandes et volailles.....	70,1 %
Produits laitiers.....	90,6 %
Céréales et farines.....	68,1 %
Fruits et légumes.....	115,6 %
Vins et boissons.....	107,3 %
Produits divers (dont animaux sur pied).....	55,4 %

Dans le détail, l'évolution récente des différents secteurs se caractérise comme suit :

Part de la production nationale italienne
dans les différents secteurs de la consommation (1).

	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966
	(En pourcentage.)			
Riz	144	123	134	111
Blé	104	88	92	102
Orge	26	26	29	21
Maïs	52	47	52	41
Sucre	78	67	72	91
Légumes	118	115	114	115
Fruits frais.....	122	118	119	117
Vin	120	93	106	110
Viande de bœuf.....	67	52	56	57,2
Viande de porc.....	85	92	97	90
Viande de mouton.....	93	90	80	76,2
Viande de volaille.....	98	98	98	98,7
Beurre	65	62	66	»
Fromage	93	86	92	»
Graisses et huiles.....	45	64	49	»

(1) Source: Office statistique des Communautés européennes.

Les déficits les plus importants portent sur :

- les céréales, spécialement les céréales fourragères ;
- la viande, spécialement la viande de bœuf ;
- les produits laitiers et les œufs ;
- les matières grasses.

Le bilan alimentaire pour 1965 montre que les importations de céréales se sont élevées à 7 millions de quintaux pour le blé, 9 millions de quintaux pour l'orge, 55,5 millions de quintaux pour le maïs. En ce qui concerne la viande de bœuf, l'aggravation du déficit italien a amené les importations de 340.000 tonnes en 1965-1966 à 445.000 tonnes en 1966-1967. Les importations de produits laitiers ont porté sur 120.000 tonnes, celles d'huiles et graines oléagineuses sur 130.000 tonnes. La production nationale de beurre ne couvre que les deux tiers des besoins du pays estimés à 110.000 tonnes. Ce déficit ne constitue pas un problème en raison du niveau assez faible de la consommation. Bien plus déterminante se présente, en revanche, la production de fromage parmesan qui absorbe 50 % environ des ressources nationales de lait industriel.

Ceci explique l'importance qu'attache l'Italie aux mesures d'intervention communautaires ayant trait à ce produit. En effet, la politique de soutien suivie par la Communauté en faveur du beurre et du lait en poudre ne serait d'aucun effet sur le prix du lait à la production en Italie dans la mesure où elle ne s'appliquerait pas également à ce type de fromage.

Par contre, l'économie agricole italienne est constamment excédentaire en riz, fruits et légumes et vins. C'est ainsi qu'en 1965, les exportations se sont élevées à 1,2 million de quintaux de riz, 4,2 millions de quintaux de légumes frais, 9 millions de quintaux de tomates, 12,3 millions de quintaux de fruits frais, 6,2 millions de quintaux d'agrumes, 2,4 millions d'hectolitres de vin.

D'une façon générale, il paraît peu probable que la production autochtone soit en mesure de suivre l'accroissement de la consommation au cours des prochaines années, notamment pour les céréales fourragères, la viande de bœuf, les produits laitiers, les matières grasses végétales. Par contre, la position exportatrice de l'Italie ne cessera de s'affirmer dans le secteur des fruits et légumes et des vins.

Une mention particulière doit être faite en ce qui concerne les perspectives d'avenir du secteur « fruits et légumes ».

Les experts transalpins estiment en effet qu'à moins d'un accroissement considérable des exportations de ces produits, l'Italie devra faire face, en 1971, à une surproduction dangereuse. En effet, l'excédent de production sur la consommation intérieure prévisible approcherait :

- 40 millions de quintaux de fruits, dont :
 - 17 millions de quintaux de pommes,
 - 11 millions de quintaux de poires,
 - 7,5 millions de quintaux de pêches,
 - 3 millions de quintaux de raisins de table,
 - 5,5 millions de quintaux d'agrumes,
- 12 millions de quintaux de tomates ;
- 10 millions de quintaux de légumes ;
- 8 millions de quintaux de pommes de terre.

En définitive, les exportations totales de fruits et légumes devraient passer de 26,5 millions de quintaux en 1967 à 51 millions de quintaux en 1971 (dont 29 pour les fruits frais et 22 pour les légumes).

Ces prévisions montrent que l'on doit s'attendre à une concurrence de plus en plus vive sur le marché européen et font apparaître l'impérieuse et urgente nécessité d'une programmation de la production au niveau des six pays de la C. E. E. A défaut d'une telle initiative, il est à craindre que le marché européen des fruits et légumes ne connaisse d'ici à quelques années de très graves déséquilibres qui ne manqueraient pas d'affecter le revenu des producteurs. De telles perspectives devraient d'autant plus retenir l'attention des instances nationales et européennes que la production de fruits et légumes constitue généralement le revenu essentiel des exploitations qui s'y adonnent.

6. — Les échanges franco-italiens dans le commerce extérieur des produits agricoles.

De 1962 à 1966, les importations de France sont passées de 42,7 à 110 milliards de liras. En 1966, l'Italie a importé de France 8,5 % de ses achats de produits agricoles et alimentaires et y a exporté 11,3 % de ses ventes. Deuxième client de l'Italie derrière l'Allemagne fédérale, la France est son second fournisseur derrière les Etats-Unis et devant les Pays-Bas.

Commerce extérieur franco-italien en 1966 (en millions de liras).

PRODUITS	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
Viandes et volailles.....	4.872	7.013
Produits laitiers.....	20.195	5.205
Céréales et farines.....	17.662	6.088
Fruits et légumes.....	5.992	3.929
Vins et boissons.....	5.818	2.523
Divers agricoles (dont animaux vivants).	55.671	5.229
Total	110.171	65.354

Les échanges franco-italiens font donc apparaître un solde positif pour la France. Les excédents proviennent essentiellement des produits laitiers, des céréales et produits dérivés ainsi que des ventes d'animaux vivants. Par un singulier paradoxe, le secteur

« viande » est favorable à l'Italie en raison du développement des ventes italiennes de préparations (jambons, saucissons). On doit observer que l'Italie exporte peu de fruits et légumes et de vins vers notre pays et qu'elle nous achète relativement très peu de céréales (5 % de ses importations).

En ce qui concerne les *céréales* fourragères, cette situation résulte des concessions faites par la C. E. E. à l'Italie qui a la possibilité de diminuer ses prélèvements sur ses importations en provenance des pays tiers jusqu'en 1972. Cette dérogation n'incite évidemment pas l'Italie à s'approvisionner dans la Communauté.

En ce qui concerne les *produits laitiers*, la France couvre une assez large part des importations italiennes. Ceci n'a cependant pu être réalisé qu'au prix d'une aide substantielle du F. O. R. M. A., ce qui pose le problème du maintien de ces courants commerciaux lorsque sera prochainement instauré le marché unique dans ce secteur.

Pour les *fruits et légumes frais*, les échanges franco-italiens peuvent être qualifiés de « techniques ». Les deux pays, exportateurs de fruits et légumes, y ont trouvé l'occasion de compléter leurs propres productions.

Pour les *vins*, nos exportations sont en progression constante. Elles portent sur des vins de qualité et notamment sur le « champagne » qui représente les trois quarts de nos ventes.

Pour les *viandes* fraîches et congelées, la part de la France dans les importations italiennes est infime. Cela tient en partie au fait que les viandes les plus demandées ne sont que peu produites en France.

D'une façon générale, il convient d'observer que les progrès réalisés au cours des dernières années dans nos exportations agricoles vers l'Italie peuvent être nettement accentuées en raison de l'importance du déficit italien, notamment en céréales, produits laitiers et viande.

Ceci implique de notre part des efforts plus suivis dans la connaissance du milieu italien et la prospection du marché (1), une meilleure adaptation de l'offre aux besoins du marché et aux exigences de la législation italienne, des prix plus compétitifs.

(1) Il convient à cet égard de souligner l'action de la S. O. P. E. X. (A. qui était notamment présente à la 70^e Foire agricole de Vérone, qu'a visitée la délégation. La représentation française groupait onze organisations professionnelles et quinze sociétés dans quatre secteurs : élevage, semences et plants, aliments du bétail et produits alimentaires. Le fait le plus marquant, par rapport aux années antérieures résidait dans la présentation des produits de l'élevage français.

Mais ceci implique également que soient aplanies les difficultés qui découlent de l'attitude italienne, notamment de la rigidité de certains contrôles douaniers et d'une application rigoureuse des réglementations en matière vétérinaire ou de protection de la santé publique.

A cet égard, on notera l'importance qui s'attache au fait que le Gouvernement italien procède actuellement à des travaux qui devraient permettre d'adapter la législation et les procédures douanières actuellement en vigueur aux nécessités du commerce.

D'une façon plus générale, l'accélération des travaux d'harmonisation des législations et réglementations des Etats membres de la C. E. E. en matière de produits alimentaires apparaît comme l'une des conditions essentielles du bon fonctionnement du Marché commun.

CHAPITRE II

LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Les principaux objectifs de la politique agricole italienne ont été définis en 1961 par le Plan quinquennal de développement de l'agriculture. Ils visent pour l'essentiel :

— à une meilleure orientation de la production, conformément aux exigences du marché ;

— au relèvement des revenus agricoles par un accroissement de la productivité, l'amélioration des structures agricoles, la création d'exploitations viables, la spécialisation des cultures ;

— la diminution du déséquilibre économique entre les différentes régions du pays. Ce problème déborde le cadre purement agricole. Il s'insère dans le cadre d'un programme de travaux d'aménagement, d'intensification des cultures, de création d'emplois non agricoles qui devrait permettre aux régions du « Mezzogiorno » de mieux bénéficier du développement économique.

Ce « Plan vert » constitue la pièce maîtresse du financement de l'agriculture en vue de sa modernisation, mais ne peut être comparé à la planification française. Au terme du premier Plan vert, en 1965, un second Plan vert a été adopté par le Parlement, en octobre 1966, pour la période 1966-1970, qui s'insère dans le cadre plus large du « Plan de développement économique ».

1. — Plan vert et programmation.

Parmi les options fondamentales de ce plan, il convient, tout d'abord, de signaler l'importance qui est attachée aux adaptations structurelles de l'agriculture. On escompte, de 1966 à 1970, une diminution de la population active agricole de 730.000 unités dont 420.000 dans le Mezzogiorno. Cette diminution devrait s'effectuer à un rythme de 3 % par an, rythme modéré par rapport à celui de plus de 5 % observé de 1959 à 1964. A la fin de la période, le revenu agricole par tête devrait représenter 53 à 60 % de celui des autres secteurs, la parité ne paraissant possible à atteindre que vers 1985. Ce résultat devra être recherché, d'une part, par une intensification des cultures dans les régions dotées de ressources ou dont les ressources peuvent être développées notam-

ment par l'irrigation, d'autre part, par une extensification dans les régions où la productivité ne peut être augmentée que par une réduction de la main-d'œuvre. Ces mesures devraient permettre une augmentation de 3,3 % par an de la production brute, ce qui correspondrait à une croissance de la valeur ajoutée de 2,8 à 2,9 % par an. Cette augmentation de la production devrait être sélective. L'accent est mis sur les productions horticoles et fruitières (+ 4,7 % par an) en vue de développer les exportations, et sur la production de viande (+ 4,8 % par an) afin de satisfaire une demande intérieure croissante. Il est également prévu une différenciation selon les caractéristiques des différentes régions. Dans le Nord-Ouest du pays où les produits animaux représentent déjà près de la moitié de la production totale, il s'agit essentiellement d'intensifier la production actuelle. Dans le Sud, l'effort se concentrera sur la production horticole, fruitière, viticole et oléicole par l'extension de l'irrigation. D'une façon générale, il s'agit d'améliorer la capacité concurrentielle de l'agriculture et de renforcer la position contractuelle des producteurs en favorisant le développement des groupements de producteurs, la création de coopératives, l'amélioration des conditions de commercialisation et de transformation.

LES CRÉDITS PRÉVUS POUR LE PLAN VERT

Le tableau ci-dessous permet de comparer les crédits ouverts au titre du premier et du deuxième Plan vert et leur affectation aux différentes actions prévues par ces plans.

TYPES D'ACTIONS	1 ^{er} PLAN VERT 1961-1965.		2 ^e PLAN VERT 1966-1970	
	En milliards de liras.	En pourcentage.	En milliards de liras.	En pourcentage.
I. — Actions d'intérêt général. — Recherche	43,5	8,4	43,3	4,9
II. — Interventions sur les marchés	60	11,6	93,9	10,8
III. — Crédits d'équipement.....	44,5	8,6	97	22,6
IV. — Action sur la production...	123,5	24	235,3	26,9
V. — Bonification et grands travaux	240	46,6	136,3	15,6
VI. — Reboisement			69,5	8
VII. — Divers (complément F. E. O. G. A.).....	4	0,8	97,1	11,1
VIII. — Publications. — Relations publiques	»	»	1	0,1
Total	515,5	100	873,3	100

Ce tableau permet de constater l'augmentation des sommes affectées à l'agriculture d'un plan à l'autre et les modifications de la clé de répartition. Les augmentations de crédit montrent l'intention de favoriser les investissements collectifs, les investissements intéressant directement la production, et notamment le développement de l'élevage, les interventions sur le marché, alors que les crédits pour les grands travaux sont désormais scindés en deux parties, avec une affectation particulière pour le reboisement. La recherche ne bénéficie d'aucune augmentation. D'une façon générale, le deuxième Plan vert se caractérise par le souci de fixer des priorités dans un ensemble d'actions ordonnées. Il convient, enfin, de préciser que ces crédits ne représentent qu'une part des mesures dont bénéficie l'agriculture. Aux sommes arrêtées par le Plan vert s'ajoutent en effet :

— les dépenses agricoles de la Caisse du Midi et des Plans régionaux ;

— les crédits figurant au budget des divers départements ministériels au titre des lois non encore intégrées dans le Plan vert ;

— les dépenses de fonctionnement du Ministère de l'Agriculture.

Le premier Plan vert représentait 27 % des sommes allouées annuellement à l'agriculture. Compte tenu des modifications qui ont affecté le deuxième Plan vert et de l'accroissement des ressources qui lui sont octroyées, on peut penser que son importance relative sera accrue dans la masse des crédits publics de l'agriculture. Il se présente désormais comme la pièce maîtresse du système italien d'aide au développement agricole, qui vise à la constitution d'entreprises s'insérant dans une économie de marché élargi en les incitant à opérer une spécialisation rationnelle de la production et à s'appuyer sur une organisation collective renforcée. Certains aspects de cette politique méritent une mention particulière, notamment ceux qui ont trait :

— à l'organisation des marchés ;

— à l'organisation syndicale et coopérative ;

— à la réforme foncière ;

— au développement économique du Midi.

2. — Organisation des marchés.

L'intervention de l'Etat en vue de promouvoir l'organisation des marchés agricoles est relativement récente en Italie. Elle s'est caractérisée par la création, en 1962, d'un organisme d'étude : l'Institut pour les recherches et les informations de marché et la valorisation de la production agricole (I. R. V. A. M.) ; la création, en 1965, d'une Agence d'Etat pour les interventions sur les marchés agricoles (A. I. M. A.).

a) L'I. R. V. A. M.

Entré en fonction en 1964, cet institut, placé sous le patronage du Ministère de l'Agriculture, est une union dont les membres fondateurs sont des organismes qui opèrent dans les différents secteurs publics de l'agriculture. Il est né de la nécessité de remodeler les structures de l'économie agricole et d'appliquer, à cette fin, de nouvelles méthodes pour l'étude des marchés agricoles. Au service de l'entreprise privée et des pouvoirs publics, il a pour tâche :

— d'effectuer des enquêtes sur l'évolution et les tendances de la consommation, des prix, des productions, des échanges commerciaux sur les marchés italiens ou étrangers des produits agricoles ;

— de divulguer les résultats de ces études, de façon à faciliter l'orientation des productions agricoles ;

— de promouvoir les initiatives pour valoriser la production sur les marchés italiens et étrangers et pour favoriser l'organisation des marchés et la qualité des produits.

Sur le plan de l'*Information*, l'I. R. V. A. M. possède un réseau de 180 points d'enquête sur les principaux marchés de production de gros et de détail. Les données recueillies concernent les prix et les arrivages et permettent d'analyser les tendances et de formuler des prévisions. Les nouvelles sont diffusées par un quotidien : « l'I. R. V. A. M.-Informations » qui publie les nouvelles des marchés des produits les plus importants. Il s'y ajoute des communiqués radiophoniques quotidiens et des bulletins télévisés hebdomadaires.

Sur le plan de la *Recherche*, l'Institut coordonne et interprète les données sur les marchés qui lui parviennent de l'intérieur du pays et de l'étranger et en extrait les tendances à court, moyen et

long terme : prévisions au début de chaque campagne de commercialisation, perspectives d'exportations, étude de l'évolution des consommations alimentaires, étude de la localisation des productions, étude des circuits de distribution, rapport annuel sur les prévisions de la demande et de l'offre des produits agricoles et alimentaires dans chaque pays de la C. E. E.

D'une façon générale, on retiendra que cet Institut fournit à tous les agents de l'économie agricole — producteurs, transformateurs ou commerçants — des informations rapides et des études concrètes sur la situation et les perspectives de l'économie agricole en Italie, dans la C. E. E. et dans les autres pays tiers susceptibles de fournir des exemples ou des débouchés.

b) *L'Agence d'Etat pour les interventions
sur les marchés agricoles (A. I. M. A.).*

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la gestion du seul marché du blé avait été confiée à la puissante Fédération des consortiums agraires. A la suite de l'application du règlement céréalier européen en 1962, le Gouvernement italien était conduit à envisager la création d'un office d'intervention sur les marchés. Le projet de loi créant l'A. I. M. A. connut bien des vicissitudes et ne fut finalement adopté, en 1966, qu'à la condition que sa portée réelle fût limitée au blé. Le riz reste de la compétence de l'Ente Rizzi, l'huile d'olive de celle de la Federconsorzi, la viande de celle de l'Association des éleveurs. Cette loi devait cependant permettre de renforcer le contrôle de l'Etat sur l'action de la Federconsorzi. Il ne semble pas cependant que l'Agence d'intervention soit en mesure d'occuper dans l'économie agricole italienne une place analogue à celle qu'occupe le F. O. R. M. A. du moins tant que l'intervention n'apparaîtra pas comme une nécessité intérieure. On doit noter, à ce sujet, que l'A. I. M. A. a vu sa compétence étendue en 1967 au secteur des fruits et légumes pour l'application de la réglementation européenne concernant ce secteur.

c) *L'organisation du marché des fruits et légumes.*

Le Parlement italien a, en effet, adopté en mai et juillet 1967 deux lois faisant application à l'Italie des règlements 23, 158 et 159 de la C. E. E. relatifs à l'organisation du marché des fruits et légumes.

La première a trait aux modalités d'application de la normalisation européenne et prévoit que le contrôle de la normalisation est confié à l'A. I. M. A.

La seconde a trait aux conditions de la reconnaissance et aux modalités d'aide aux groupements de producteurs (1). Elle stipule, en outre, que le Ministre de l'Agriculture est tenu de provoquer l'intervention de l'A. I. M. A. chaque fois que survient une crise grave sur le marché. On observera qu'alors que la réglementation communautaire prévoit seulement la possibilité d'une intervention généralisée en cas de crise grave, la loi du 13 mai 1967 fait obligation au Ministre de l'Agriculture de déclencher l'intervention.

Il apparaît ainsi que l'Italie a mis en place, dans le secteur des fruits et légumes, une organisation de marché qui utilise très largement les possibilités ouvertes par la réglementation communautaire. En cas de crise grave, l'Italie met en œuvre un système d'intervention généralisée bénéficiant à l'ensemble des producteurs tandis qu'en France, le Gouvernement s'est limité à prévoir des soutiens pour les seuls produits commercialisés par les adhérents des groupements de producteurs. On observera également que, selon la réglementation française, les groupements de producteurs et les comités économiques ont un rôle d'organisation par les règles de mise en marché qu'ils édictent, alors que la loi italienne n'envisage que l'intervention économique et paraît ignorer le rôle d'organisation des groupements.

3. — Les organisations syndicales et coopératives.

Jusqu'à la fin de la dernière guerre, la vie sociale italienne était fortement marquée par une conception basée sur un système corporatif très rigide. La vie économique du pays se trouvait, en outre, enserrée dans une forme d'autarcie que la guerre allait ériger en doctrine nationale. L'effondrement du régime fasciste devait entraîner l'éclatement de ce carcan économique et social.

En agriculture comme dans les autres secteurs économiques, le premier souci fut d'éviter, lors de l'ouverture de la succession, la mainmise des tendances d'extrême gauche sur la nouvelle organisation syndicale. Cela était d'autant plus important qu'en Italie, les ruraux ont tendance à se grouper par affinités politico-économiques et en fonction du mode de mise en valeur des terres.

(1) Les groupements de producteurs en Italie sont actuellement au nombre de 56 dont 22 fruitiers, 14 olivicoles, 12 vitivinicoles, 5 d'élevage et 3 céréaliers.

A. — LES ORGANISATIONS SYNDICALES

La Confédération nationale des cultivateurs directs.

L'action d'un syndicaliste démocrate chrétien, M. Bonomi, a permis le groupement de la grande masse des agriculteurs au sein de la Confédération nationale des Coltivatori Diretti. 1 million 900.000 familles environ (petits exploitants, colons, métayers et bénéficiaires de la réforme agraire) sont adhérents à l'Organisation qui dispose de 14.500 sections locales. Ceci en fait une force politique déterminante qui se manifeste par une forte représentation au Parlement.

L'activité de cette centrale est très diversifiée puisqu'elle se manifeste dans les plus petits centres agricoles par une action d'assistance technique aux travailleurs, de formation professionnelle des jeunes, d'éducation et d'information, ainsi que dans la participation aux travaux des organisations professionnelles à l'échelle européenne.

Votre délégation eut l'occasion de s'entretenir avec M. Truzzi, vice-président de la Confédération. Celui-ci mit notamment l'accent sur les difficultés actuellement rencontrées par les exploitants dans le domaine de l'élevage et l'importance que ces exploitants attachaient à un règlement satisfaisant du problème des prix de leurs produits dans le cadre de la C.E.E. Sans contester l'intérêt qui doit être porté à l'adaptation des structures de production et à la formation professionnelle, M. Truzzi souligna que le rythme de diminution de la population agricole reste étroitement lié aux capacités d'emploi dans les autres secteurs de l'économie. Il formula enfin l'espoir que le Marché commun agricole rendrait possible une augmentation du revenu agricole par tête qui n'est, en Italie, que de 48 % du revenu moyen général.

La Confédération générale de l'agriculture italienne.

Héritière de l'ancienne organisation corporative, la Confédération générale s'est adaptée aux nouvelles conceptions politiques. Elle a une vocation générale de défense des intérêts agricoles et groupe principalement les grands et moyens propriétaires (300.000 agriculteurs exploitants, 50.000 fermiers, 350.000 « cultivateurs

directs »), soit au total un tiers des agriculteurs du pays. Elle est considérée comme représentant le patronat agricole lors des négociations de contrats collectifs.

Recevant notre délégation, le président de la Confédération, M. Gaetani, rappela les lignes directrices de la politique agricole proposée par son organisation et mit notamment l'accent sur le développement de l'agriculture d'entreprise, la nécessité de consentir pendant un certain délai un régime particulier en faveur de l'agriculture italienne dans le cadre de la politique agricole commune qui, dans sa conception actuelle, paraît appeler de sa part bien des réserves.

Le syndicalisme ouvrier se distingue des organisations agricoles en raison du fait qu'il ne possède pas de centrales particulières à l'agriculture, chaque syndicat — il en existe trois principaux — ayant créé en son sein des branches particulières pour ce secteur.

B. — LES ORGANISATIONS COOPÉRATIVES

Au 31 décembre 1967, il existait en Italie 7.838 coopératives agricoles, soit 17 % du nombre total des coopératives, surtout localisées dans le Nord du pays, contre 3.356 en 1952 et 6.166 en 1963.

Cette notable progression témoigne de l'importance que revêt en Italie le système coopératif dans l'action engagée pour réduire la disparité entre l'agriculture et les autres secteurs économiques. Il était d'ailleurs logique, dans un pays où l'entreprise familiale est prédominante, que la coopération agricole apparaisse aux yeux des producteurs agricoles comme une institution irremplaçable dans les mécanismes des marchés contemporains.

En Italie, contrairement à ce qui se passe en France, la coopération agricole n'a pas de statut spécial, mais rentre dans le cadre général de tous les organismes ayant un but mutualiste. De ce fait, elle présente des aspects variés dont la délégation de votre commission a pu se rendre compte à l'occasion des entretiens qu'elle a eus avec les responsables de la Confédération coopérative italienne, de la Fédération des consortiums agraires et de la Fédération nationale de la coopération agricole. On observera que certains de ces organismes, notamment le premier cité, recouvrent d'autres coopératives que celles ayant un objet spécifiquement agricole.

a) *La Confédération coopérative italienne.*

D'inspiration démocrate chrétienne, cette confédération est une association de coopérateurs qui s'est reconstituée en 1945. Elle groupe, dans 95 unions territoriales, plus de 11.000 coopératives qui, en outre, sont réunies selon la nature de leur activité dans 10 fédérations nationales. C'est ainsi que l'on compte 4.000 coopératives agricoles qui se répartissent entre les fédérations d'exploitation et de services agricoles (1.084), de laiteries et de fromageries sociales (2.083), de légumes, de fruits et d'agrumes (400), de caves sociales (423).

Actuellement, la Confédération entreprend un effort particulier pour le développement, d'une part, de la coopération de deuxième degré, d'autre part, des coopératives d'élevage et de crédit.

Selon les renseignements recueillis, les coopératives adhérentes à la Confédération contrôlèrent notamment : 35 % de la production viticole (423 coopératives sociales sur un total de 550), 11 % de la production de fruits et légumes, 35 % de la production résultant de la transformation du lait.

b) *La Fédération des consortiums agraires.*

Dominant toutes les autres organisations coopératives par ses dimensions économiques et sa capacité d'organisation, la Fédération italienne des consortiums agraires, où la délégation fut reçue par le président Ramadoro, regroupe à l'échelon national les consortiums agraires provinciaux. Au nombre de 92, soit un par province, les consortiums bénéficient de l'exclusivité de l'approvisionnement collectif en moyens de production et ont été chargés par l'Etat de la collecte de certains produits agricoles. Ils disposent d'un réseau étendu d'agences locales aux activités multiples : distribution du crédit, vente des moyens de production agricole, achat de produits agricoles pour la commercialisation directe, transformation industrielle par des sociétés appartenant au groupe ou exportations par le canal d'une filiale « Fedexport » dans le cas des fruits et légumes. Cet organisme dispose, sur les marchés européens, d'un réseau étendu de bureaux de représentation commerciale et de sociétés affiliées.

c) *La Fédération nationale de la coopération agricole.*

Cette fédération regroupe 800 coopératives créées dans le cadre de la réforme agraire et qui, de ce fait, sont encouragées et aidées par l'Etat. En principe, ces coopératives ne sont pas spécialisées. Elles réunissent 112.000 sociétaires dont 70 % seulement d'entre eux sont des bénéficiaires de la réforme, tenus à l'origine d'adhérer à une coopérative. Aujourd'hui, les offices de développement qui ont succédé aux offices de la réforme agraire ne se prévalent plus de cette obligation. Des producteurs autres que les bénéficiaires peuvent donc faire acte d'adhésion.

Ces coopératives, en dépit de leur origine, n'ont ni le monopole de l'assistance qu'offrent les offices de développement, ni un privilège à l'égard des aides financières de l'Etat. Toutefois, les offices sont habilités à accorder leur garantie aux emprunts qu'elles sollicitent.

En 1967, la valeur cumulée des investissements dus à l'initiative des coopératives adhérentes s'élevait à 31,3 milliards de liras. Dans le courant de l'année 1967, 70 milliards de liras de produits ont été commercialisés tandis que la valeur des approvisionnements et des services fournis aux coopérateurs s'est élevée respectivement à 16 et 4 milliards de liras. L'action de la fédération, gratuite pour les coopératives adhérentes, se manifeste essentiellement en matière d'assistance (administrative, sociale...), d'information sur les marchés agricoles, d'orientation de la production, de propagande (organisation de foires), de formation professionnelle.

d) *La Ligue nationale des coopératives et mutuelles.*

Au nombre des autres organismes coopératifs, il convient enfin de signaler la Ligue nationale des coopératives et mutuelles, orientée politiquement vers l'extrême-gauche, qui groupe quelque 8.000 coopératives de toute nature, et l'association générale des coopératives italiennes, d'activité plus réduite.

4. — Réforme agraire.

A. — DONNÉES GÉNÉRALES

La réforme agraire trouve ses origines dans l'article 44 de la Constitution italienne qui dispose que, dans le but de réaliser une exploitation rationnelle du sol et d'établir des rapports

sociaux équitables, la loi doit fixer des obligations et des limitations à la propriété foncière privée, favoriser et imposer la bonification des terres, la transformation des grands domaines, la reconstitution des unités de production, aider la petite et moyenne exploitation. La structure agraire se caractérisait, en effet, par l'importance des *latifundia*, très grands domaines exploités à l'aide de salariés ou de travailleurs souvent rémunérés par une partie de la récolte. Fondée sur le principe de la validité économique et sociale de l'exploitation familiale de petite et moyenne superficie, la réforme agraire fut mise en œuvre en 1950 sur la base de trois lois : loi pour la colonisation du plateau de Sila (expropriation des domaines de plus de 300 hectares), loi Stralcio, qui étend largement les zones de colonisation et qui fixe à 30.000 liras le revenu cadastral global au-dessus duquel les mesures d'expropriation sont applicables, loi sicilienne. Ces lois intéressent un peu plus de 30 % de la superficie agraire et forestière de l'Italie. Les programmes de réforme ont porté jusqu'ici sur l'expropriation de 800.000 hectares environ appartenant à des grandes propriétés et ont conduit à la création de petites exploitations allant de 3 à 20 hectares qui ont entraîné d'importants besoins d'équipement. Les offices de la réforme chargés des expropriations et de l'attribution des lots et les offices d'assainissement chargés des opérations techniques ont à leur disposition des moyens financiers importants inscrits dans le Plan vert. Au cours des douze premières années, l'Etat leur aura versé 637,7 milliards de liras, correspondant à l'aménagement d'une superficie de 630.000 hectares attribués à 110.000 familles, soit un coût global de 1 million de liras par hectare.

En 1963, le législateur a modifié la structure de ces organismes. Les offices de la réforme (Enti di riforma Fondaria) ont été transformés en offices de développement (Enti di Sviluppo). Il est apparu en effet nécessaire d'étendre l'action de ces offices vers la mise en valeur intensive des régions insuffisamment développées — au-delà, s'il y a lieu, des zones initialement soumises à la réforme agraire — vers l'amélioration des structures (remembrement) ainsi que vers l'amélioration des conditions de commercialisation. Pour la période 1964-1965 à 1968-1969, un montant annuel de 30 milliards de liras est prévu pour le fonctionnement de ces offices.

B. — LA COOPÉRATION DANS LE CADRE DE LA RÉFORME AGRAIRE

Les tâches d'assistance aux exploitations agricoles confiées, à l'origine, aux offices de la réforme, avaient nécessairement un caractère temporaire. Progressivement, les coopératives de base pour les services agricoles — environ 800 dans les différentes zones de réforme — furent ainsi appelées à prendre le relais.

Ces coopératives, à vocation générale, fournissent à leurs associés — qui ne sont plus désormais les seuls bénéficiaires de la réforme — une assistance qui se traduit principalement par la gestion des matériels les plus coûteux, par l'organisation de l'approvisionnement (en engrais, en semences...) et par le placement de la production. Elles sont aussi les lieux privilégiés de discussion et de résolution des problèmes communs aux associés d'une même région.

Depuis plusieurs années, de nouvelles coopératives de premier et de deuxième degré — dites à but spécial — ont fait leur apparition pour répondre aux exigences des marchés modernes, en vue d'accroître le revenu des producteurs agricoles. Elles ont pour objets principaux la transformation, la conservation et le placement des produits. Les difficultés inhérentes à cette récente activité coopérative sont surmontées avec l'aide des offices de développement qui, grâce aux moyens humains et matériels dont ils disposent, élaborent des projets d'installation, procèdent à des études de marchés, suggèrent, en conséquence, l'orientation souhaitable de la production, facilitent le recours au crédit des coopératives, par l'octroi de garanties financières, en particulier.

Quelques secteurs de l'action coopérative.

Le secteur œnologique : 58 caves sociales, groupant 18.318 associés, ont pu, en 1963, faire état d'un chiffre d'affaires de 7 milliards 846 millions de livres.

En général, la rémunération des associés s'effectue en trois temps : un premier acompte est versé au producteur à la livraison du raisin en septembre-octobre, suivi d'un second acompte en décembre ; le solde est réglé à la clôture de l'exercice social.

La délégation a eu l'occasion de visiter la cave sociale d'Acquaviva delle Fonti qui se situe dans une région de faible rendement

(60 quintaux de raisin à l'hectare) mais qui produit des vins de 14° en moyenne. Cette cave qui groupe 1.530 adhérents peut recevoir jusqu'à 7.000 quintaux de raisin par jour et a une capacité moyenne de 62.000 hectolitres de vin par campagne.

La production est écoulee, soit par l'intermédiaire de grossistes (au prix de 700 liras le degré-hectolitre, hors taxes, celles-ci étant dues par l'acquéreur), soit directement par des établissements de vente dépendant de la coopérative et sis à Bari et à Tarente.

Dans cette coopérative, comme dans la plupart des autres coopératives d'ailleurs, la part sociale des associés est faible : 1.000 liras par fraction de 5 quintaux de raisin produit. Le viticulteur, qui est tenu d'apporter à la coopérative la totalité de sa production, est ici payé en deux temps : à la livraison du raisin par un acompte égal au deux tiers du prix du marché (à l'époque 5.000 à 6.000 liras le quintal), puis, à la fin de la campagne, par le règlement du solde sur la base des résultats financiers obtenus.

Secteur laitier-fromager : 7.039 coopérateurs dirigent leur production sur 16 fromageries et deux industries laitières et fromagères. Dans ce secteur, à côté des fromageries locales auxquelles les producteurs livrent directement le lait, on trouve des coopératives, à base provinciale ou interprovinciale, qui gèrent de grandes installations industrielles et qui se chargent du ramassage par l'intermédiaire de coopératives de base équipées d'installations de première réfrigération.

En 1963, le chiffre d'affaires atteignait un volume de 5 milliards 494 millions de liras.

Les fermiers qui fournissent leur lait perçoivent un acompte, généralement mensuel, calculé sur le prix moyen du marché. Le solde est perçu à la clôture de l'exercice social.

Secteur des légumes, des fruits et des fleurs : pour les produits horticoles, les coopératives de base ont dû faire appel à des consortiums pour les opérations de commercialisation importantes.

En revanche, en ce qui concerne les fruits et les fleurs, des coopératives spécialisées ont dû être installées. Les conserveries créées sous la forme de coopératives de deuxième degré, ont permis la valorisation des produits et l'écoulement de ceux non absorbés par les marchés.

Le travail, la conservation et la commercialisation de ces trois catégories de produits sont assurés par 18 coopératives (1.889 associés) tandis que la transformation est opérée par trois coopératives de deuxième degré.

Le chiffre d'affaires 1963 a dépassé 5 milliards de liras. Lorsqu'il livre ses produits, le producteur reçoit 50 % du prix courant de marché pour la variété considérée ; le solde est réglé à la clôture de l'exercice social.

La délégation a visité, à Codigoro, une coopérative de transformation de fruits et légumes due à l'initiative d'un office de développement (l'Ente Delta Padano) qui réunit 22 sociétaires, dont des coopératives de premier degré. Au total, près de 3.000 producteurs sont intéressés à l'activité de cette unité de transformation qui, pour concilier le volume de la production avec les besoins du marché, passe des contrats avec l'office de développement, tandis que les coopératives de premier degré passent, dans le même but, des contrats avec les producteurs.

L'aide de l'Ente Delta Padano a permis la création d'autres coopératives de transformation d'une capacité de 30.000 à 100.000 quintaux, de coopératives de stockage de fruits ou de légumes, d'un consortium pour coordonner la commercialisation des produits des coopératives, d'une coopérative de vente, qui dispose d'une filiale à Munich.

Dans ce secteur des fleurs, fruits et légumes, les coopératives de la région de Ferrare contrôlent de 70 à 80 % de la production totale.

La délégation a visité également, à Portomaggiore, une coopérative de premier degré pour la conservation des fruits et légumes en chambres froides, qui groupe 370 sociétaires et qui traite actuellement 100.000 quintaux par an en moyenne (capacité maximale : 170.000 quintaux). Les produits sont surtout destinés à l'exportation.

Le financement de cet établissement (1 milliard de liras) a été réalisé à 40 % par des fonds obtenus dans le cadre du premier Plan Vert, par des prêts spéciaux (3 % en 30 ans) et des prêts complémentaires auxquels l'Ente Delta Padano donne sa garantie.

Dans la région couverte par ce même établissement, l'unité d'exploitation des sociétaires a une superficie moyenne de 10 à 12 hectares. Exemple de prix payé au producteur en fin de campagne : 200 liras le kilogramme de pêches.

5. — Action régionale : Le développement du Mezzogiorno.

LA CAISSE POUR LE MIDI

La création, en 1950, de la Caisse pour le Midi, organisme public doté de l'autonomie budgétaire, marque l'engagement de l'Italie tout entière à l'égard d'une vaste région sous-développée.

La compétence de la Caisse s'exerce dans tous les secteurs de la vie économique et sociale et intéresse 45 % du territoire national, soit 38 provinces groupant le tiers de la population totale. Parmi les objectifs, le développement rural tient une place prédominante, si l'on considère que, dans cette région, l'agriculture emploie proportionnellement plus de population active que dans le reste du pays ; d'ailleurs, le secteur agricole a recueilli une part importante des fonds accordés à la Caisse, malgré une diminution progressive : plus de 75 % à l'origine, 55 % en moyenne de 1950 à 1965. C'est ainsi qu'au cours de cette période de quinze années les efforts ont pu être essentiellement dirigés vers les équipements de base, à savoir l'aménagement des régions montagneuses, l'assainissement et la protection des plaines, le reboisement et les aménagements hydrauliques, l'irrigation, les routes, les améliorations foncières.

La relance du développement en faveur du Midi est intervenue en 1965 avec la prorogation de l'activité de la Caisse pour une nouvelle période de quinze ans ; aux interventions diffuses de la première période doit succéder une politique de concentration des interventions, portant sur des superficies plus réduites (trois millions et demi d'hectares au lieu de neuf millions), dans le but d'obtenir la pleine rentabilité des investissements déjà effectués et, corrélativement, un accroissement du revenu des populations, rurales notamment. D'autre part, doit être assurée une meilleure coordination entre les interventions extraordinaires de la Caisse et celles, ordinaires et non discriminatoires, de l'Etat.

Le plan quinquennal 1965-1969 prévoit que 645 millions de dollars seront consacrés par la Caisse à l'agriculture, le tiers de cette somme étant réservé aux interventions de mise en valeur des

exploitations agricoles individuelles ou collectives, les deux tiers aux ouvrages de bonification et de conservation du sol. Les investissements que provoqueront ces dépenses sont évalués à 846 millions de dollars, également répartis dans les deux secteurs précités.

Il convient toutefois de noter que ces 645 millions de dollars ne représentent que 21 % du total des prévisions de dépenses de la Caisse (3.065 millions de dollars) alors qu'au cours de la période 1950-1965, 55 % des dépenses ont été affectées à l'agriculture. L'aggravation de l'écart existant entre l'ensemble de l'Italie et le Sud, que traduit l'évolution du revenu par tête d'habitant de 1950 à 1962 — de 1 à 2,5 dans un cas, de 1 à 1,8 dans l'autre — pourrait expliquer cette orientation nouvelle en faveur des autres activités, industrielles notamment.

Le taux annuel d'expansion du Midi agricole a atteint, à prix constants, 3,1 % au cours de la période 1950-1960, 3,5 % de 1961 à 1965. Pour la période 1965-1969, on escompte 4,2 % ; ce dernier taux, en raison de la politique d'action sélective envisagée, devrait, en principe, résulter de taux partiels différenciés : + 6 % dans les zones de culture intensive, + 9 % dans les zones irriguées, + 1 % dans les collines, — 1,2 % dans les zones montagneuses.

Les modalités d'intervention de la Caisse.

La Caisse fonde son action sur des plans quinquennaux concernant des territoires classés en périmètres de transformation, d'évolution et de première pénétration. Cette triple distinction commande en outre la ventilation des fonds destinés à l'agriculture, par application des taux respectifs suivants : 50 %, 30 % et 20 %.

En général, les aides financières que la Caisse octroie aux agriculteurs désireux de mettre en œuvre un plan d'aménagement global de leur exploitation, conforme aux objectifs d'un plan de périmètre, se divisent en subventions, fréquemment 45 % du coût de l'opération, et en prêts à taux bonifié pour le reste.

La Caisse, comme l'Etat d'ailleurs, finance également les travaux d'intérêt commun dont sont concessionnaires les consortiums de bonification. Ces consortiums, qui existent depuis 1933, sont des associations de propriétaires agricoles chargées de la

programmation, de l'exécution, de la gestion et de l'entretien d'ouvrages publics (barrages, réseaux de distribution, électrification rurale...). La délégation, au cours de sa mission dans le Sud, a rencontré les responsables de deux consortiums, ceux de Foggia et du Bradano et Metaponto, et visité plusieurs réalisations. Elle a pu juger de l'importance de ces organismes, tout particulièrement en matière d'irrigation.

Il faut toutefois noter que les interventions de la Caisse pour le Midi ne sont ni générales ni exclusives. En effet, en plus de leurs attributions propres, les offices de développement sont désormais habilités, dans le cadre du Plan vert et sous le contrôle du Ministère de l'Agriculture, à participer à la mise en valeur des régions insuffisamment développées ; aussi, leur rôle s'étend-il à d'autres zones qu'à celles initialement soumises à la réforme agraire, notamment dans le Mezzogiorno.

De 1950 à 1965, la Caisse pour le Midi a bénéficié d'une autonomie d'action que justifiait l'immensité de l'œuvre à accomplir. Le plan quinquennal actuel se propose d'instaurer la consultation et le dialogue par l'intermédiaire de comités régionaux de la programmation réunissant les représentants des principales activités, des collectivités territoriales et de la Caisse. La troisième phase de l'évolution pourrait être celle de la démocratisation du développement, dans la mesure où les régions seraient appelées à élaborer leur propre plan.

*

* *

L'effort accompli depuis 1950 pour le développement du Midi est incontestablement important (1). Cependant, en Italie même, on ne manque pas de souligner que les mesures prises en faveur du Midi sont insuffisantes pour vaincre le déséquilibre régional, et pour faire face également aux impératifs du Marché commun.

De surcroît, on doit observer que la diminution du volume des investissements dans le Midi au cours des deux dernières années a contrasté avec l'évolution générale de l'économie italienne.

(1) Un bilan, au 1^{er} janvier 1967, de l'activité de la caisse, en faveur de l'agriculture méridionale :

Bonification et aménagements des régions montagneuses :

- 2.830 kilomètres de canalisations et de digues ;
- 3.686 kilomètres de canaux de drainage ;
- 356.000 hectares de terrains assainis ;
- 10.000 kilomètres de canaux d'irrigation ;
- 274.000 hectares irrigués ;
- 114.000 hectares reboisés ;
- 10.239 kilomètres de routes de bonification ;
- 11 barrages et 9 en cours d'achèvement (sur 54 prévus) pour l'irrigation et la production d'énergie électrique.

Améliorations foncières :

- 125.000 maisons d'habitation construites ;
- 88.000 étables (pour 508.000 têtes de bétail) ;
- 6.727 kilomètres de routes de ferme ou de communication entre fermes ;
- 61.498 installations hydriques (aqueducs, puits...) ;
- 1.962 kilomètres de lignes électriques.

Installations de coopératives de transformation et de conservation des produits agricoles :

- 313 initiatives financées, dont 147 coopératives vinicoles, 39 laiteries-fromageries, 71 huileries, 30 centrales et entrepôts de fruits et légumes.

Production d'énergie électrique pour les zones rurales :

- 120 millions de dollars d'installations ;
- 264.000 kilowatts (1.000.000 d'hectares desservis pour 1.635.000 habitants).

Assistance technique :

- 152 centres d'assistance (307 techniciens) opérant sur 700.000 hectares.

CONCLUSION

Au terme de ce rapide survol des problèmes fondamentaux de l'agriculture italienne, notre délégation se gardera de porter un jugement définitif sur une situation dominée par les mutations rapides et profondes du secteur agricole dans l'économie du pays. Elle se bornera donc à présenter un certain nombre d'observations et d'impressions qui se dégagent de ce qu'elle a vu et entendu au cours de sa visite.

Pour l'observateur français, la situation de l'agriculture italienne, caractérisée par son dualisme régional, un grand nombre de petites exploitations disposant de faibles surfaces cultivables et de faibles revenus, une densité de population agricole encore relativement élevée malgré l'importance de l'exode rural, un niveau technique moyen qui demeure le plus bas du Marché Commun, la difficulté de promouvoir le développement des spéculations animales, ne laisse pas de montrer l'importance des problèmes qui restent à résoudre, notamment sur le plan des structures, pour amener ce secteur de l'économie italienne à un niveau comparable à celui des autres groupes socio-économiques.

Cependant, la vigueur du développement industriel, la forte compétitivité de certains secteurs spécialisés de la production agricole (fruits et légumes, floriculture, viticulture, riziculture...), l'effort consenti pour remédier au sous-développement du Sud, le dynamisme commercial, l'importance des initiatives qui visent à mieux armer l'agriculture face à la concurrence étrangère, permettent de penser que l'Italie est engagée dans la voie d'une économie agricole moderne et compétitive.

Si les retards et les difficultés structurelles sociales et régionales auxquels doit encore faire face l'agriculture italienne ont motivé en sa faveur l'octroi par la C.E.E. d'importantes et nombreuses dérogations à la réglementation communautaire dans le domaine des prix, des marchés, des relations avec les pays tiers, des aides financières du Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles, il convient cependant de formuler l'espoir qu'en contrepartie

de ces avantages l'Italie ouvrira plus largement à l'avenir ses marchés agricoles déficitaires (céréales, viande de bœuf, produits laitiers) aux excédents de ses partenaires européens et que le dynamisme des exportateurs français permettra à nos produits agricoles de prendre sur le marché italien la place qui devrait être la leur. Un tel infléchissement donnerait toute sa portée aux principes de la préférence communautaire et de la libre circulation des produits. En contribuant à aplanir les obstacles que l'on rencontre dans l'édification du Marché commun agricole, il tendrait à affirmer le caractère souvent complémentaire des économies agricoles et alimentaires de chacun des six pays de la Communauté.

II. — L'INDUSTRIE ITALIENNE

S'agissant d'un pays aussi proche et aussi familier que l'Italie, il n'a pas paru nécessaire à votre délégation de procéder à une étude détaillée et exhaustive des facteurs physiques, climatiques, des ressources naturelles et des données historiques qui ont conditionné le développement économique de la péninsule italienne. Le rapport d'information que nous avons l'honneur de présenter n'a pas d'autre objet que de cerner certains traits actuels — particulièrement caractéristiques — de l'économie italienne, d'exposer certains problèmes et de faire très brièvement le bilan de certaines opérations.

ITINERAIRE ET PROGRAMME DE LA MISSION

Lundi 11 mars 1968.

Matin : Conférence au Ministère du Budget et de la Programmation par M. Giovanni PIERRACCINI, Ministre.

Conférence à la Casa per il Mezzogiorno par M. VICINELLI, Chef du service de la Programmation.

Après-midi : Séance de travail à l'Institut pour la Reconstruction industrielle (I. R. I.) en présence du Président Giuseppe PETRILLI.

Cocktail offert à la délégation par Son Excellence M. BURIN DES ROZIERES, Ambassadeur de France en Italie.

Mardi 12 mars 1968.

Matin : Départ pour Naples.

Visite de l'Industrie Meccaniche Aeronautiche Meridionali AERFER.

Déjeuner offert par le Consul général de France, M. Charles MAISONNIER.

Après-midi : Visite de SELENIA, Industrie Elettroniche Associate.

Mercredi 13 mars 1968.

Matin : Visite du complexe du centre sidérurgique d'Italsider de Tarente.

Soirée : Départ pour Milan via Rome.

Jeudi 14 mars 1968.

Matin : Visite de la Société Breda Siderurgica.

Réception par le Directeur général, M. Cesare DE FRANCESCHINI.

Après-midi : Visite de la Société Chatillon.

Entretiens au siège social.

Réception par M. Furio CICOGNA, Président de Chatillon et ancien Président du Patronat italien.

Visite d'une des usines de Chatillon à Vercelli.

Dîner offert par M. CICOGNA.

Vendredi 15 mars 1968.

Matin : Visite du Centre de recherche de l'Euratom à Ispra.

Lundi 18 mars 1968.

Séjour à Turin.

Matin : Visite de la section Automobiles Fiat de Mirafiori.

Réception de la mission par la Direction et par le Président AGNELLI.

Après-midi : Visite du magasin de pièces détachées de Stupa.

Mardi 19 mars 1968.

Retour à Paris.

CHAPITRE I^{er}

CARACTERES GENERAUX DE L'ECONOMIE ITALIENNE

Le développement de l'économie italienne, tout comme celui, jadis, de l'économie allemande, a été taxé de « miracle » : en effet, l'économie italienne progresse actuellement à un rythme qui est parmi les plus élevés du monde. La pause qu'elle a connue, de 1963 à 1965, lui a permis de « digérer » certaines grandes transformations structurelles, tant en matière industrielle que démographique. C'est avec des structures industrielles rajeunies et une main-d'œuvre en voie de reclassement que cette économie a repris sa progression.

1. — Structures de l'économie italienne.

Quel que soit le rythme du progrès économique italien, il convient, au préalable, de le comparer à celui de ses voisins européens. Lors de l'assemblée générale de la Confindustria — l'assemblée du patronat italien — le Président Costa a souligné que les progrès accomplis par son pays en 1967, supérieurs d'ailleurs à ceux qui avaient été réalisés en 1966, n'ont fait que compenser une partie du retard que l'Italie a sur ses partenaires du Marché commun. Le revenu brut annuel par personne a atteint, en 1967, 2.300.000 liras, ce qui ne représente que 63,5 % de ce même revenu en France, 74,2 % en Allemagne, 66,8 % en Belgique et 69,1 % aux Pays-Bas. En ne considérant que les trois régions les plus riches du Nord de l'Italie, le même revenu ne représente encore que 76,9 % du revenu français correspondant pour l'ensemble du pays.

Et cependant, le taux d'expansion de l'économie italienne a été remarquable. Le produit intérieur brut, qui était de 7.800 millions de liras, en 1950, est passé à 13.770 millions de liras, en 1957, et à 33.764 millions de liras, en 1966. Plus significative encore est l'analyse de l'origine du produit national brut. La part de l'agriculture, qui était de 28,6 %, en 1950, est tombée à 20,2 %, en 1957, puis à

12,5 %, en 1966. Pendant ce temps, le pourcentage de la population active employée en agriculture passait de 42 % à 24,7 %. L'industrie, qui fournissait en 1950 37,8 % du produit intérieur brut, représentait 40,1 % du produit intérieur brut, en 1966, avec 40,3 % de la population. Le secteur tertiaire est passé de 33,6 %, en 1950, à 47,4 %, en 1966. Depuis 1950, donc, l'économie italienne a bénéficié d'un vaste mouvement de brassage dont l'industrie a été la grande bénéficiaire. Deux traits caractérisent l'évolution industrielle : la concentration et la coexistence des secteurs public et privé.

L'industrie italienne se caractérise, en premier lieu, par sa concentration malgré la prolifération d'unités industrielles de petite dimension. En fait, si près de 90 % des entreprises italiennes occupent moins de dix employés, 75 % environ de la main-d'œuvre est employée dans les entreprises occupant plus de dix employés. En 1951, les unités industrielles employant plus de 500 ouvriers représentaient 0,6 % du nombre total des entreprises mais occupaient 44,6 % de la main-d'œuvre.

Face à un secteur public ou semi-public particulièrement étoffé, avec la présence d'unités industrielles complexes comme l'I. R. I. (1) ou l'E. N. I., les grandes firmes italiennes privées — notamment Fiat, Montecatini Edison — jouent un rôle essentiel dans le développement économique italien. Il y a quelques années, selon la revue « Fortune », l'Italie occupait 7 places dans la liste des 200 plus grandes firmes non américaines du monde. A l'époque, la France détenait 27 places, l'Allemagne 36, le Japon 31 et la Grande-Bretagne 54.

*
* *

Le secteur public tient également une place importante dans l'économie italienne. Une étude récente a fait le point sur la place qu'occupent les entreprises publiques dans l'ensemble de l'économie. Par entreprise publique, il faut entendre les régies autonomes, les holding, tels que l'I. R. I. ou l'E. N. I., la Banque d'Italie, les instituts de crédit de droit public, les banques d'intérêt national, l'E. N. E. L. (homologue de notre E. D. F.).

(1) Cf. page 70.

Le tableau ci-dessous situe les entreprises publiques par rapport aux entreprises privées dans les secteurs où les premières interviennent : industrie, transports, communications, crédit et assurances à l'exclusion de ceux où les entreprises publiques sont absentes ou quasi-absentes, tels que l'agriculture.

	1964	1965	1964	1965
			Composition en pourcentage.	
A. — Effectifs globaux (en milliers) :				
Entreprises privées.....	7.882,9	7.568,7	89,4	88,9
Entreprises publiques.....	932,9	950,6	10,6	11,1
Total	8.815,8	8.519,3	100,0	100,0
B. — Valeur ajoutée au coût des facteurs (en milliards de liras) (1) :				
Entreprises privées.....	12.205	12.847	80,2	79,8
Entreprises publiques.....	3.013	3.242	19,8	20,2
Total	15.218	16.089	100,0	100,0
C. — Investissements bruts (en mil- liards de liras) (1) :				
Entreprises privées.....	1.344	1.083	46,4	43,0
Entreprises publiques.....	1.528	1.433	53,2	57,0
Total	2.872	2.516	100,0	100,0

(1) 1 milliard de liras = 7,9 millions de francs français.

Dans le tableau ci-après, la comparaison est faite entre, d'une part, le secteur public *largo sensu*, c'est-à-dire en y incluant les services de l'Etat, des collectivités locales et des organismes de prévoyance et le secteur privé, d'autre part, et ce, pour l'ensemble de l'activité nationale.

Le secteur public et l'économie nationale.

	1964	1965	1964	1965
			Composition en %.	
A. — Effectifs globaux (en milliers) :				
Secteur privé	16.160,9	15.636,2	86,5	85,9
Secteur public	2.512,3	2.568,9	13,5	14,1
Total	18.673,2	18.205,1	100,0	100,0
B. — Valeur ajoutée au coût des facteurs (en milliards de liras (1) :				
Secteur privé	22.680	24.122	77,6	76,9
Secteur public	6.561	7.261	22,4	23,1
Total	29.241	31.383	100,0	100,0
C. — Investissements bruts (en milliards de liras) (1) :				
Secteur privé	4.715	4.290	65,5	63,9
Secteur public	2.486	2.424	34,5	36,1
Total	7.201	6.714	100,0	100,0

(1) 1 milliard de liras = 7,9 millions de francs.

Les données contenues dans ces deux tableaux appellent certains commentaires.

En dépit d'une productivité souvent inférieure à celle du secteur privé, la part des employés du secteur public est nettement inférieure au pourcentage que ce secteur représente dans le produit intérieur brut ; l'explication doit en être recherchée dans l'importance des capitaux immobilisés dans les entreprises publiques par comparaison avec les entreprises privées et, en particulier, l'artisanat.

La part du secteur public dans les investissements bruts dépasse celle du secteur privé et se situe très au-dessus de sa participation dans les effectifs globaux. Là encore, la raison doit en être attribuée à la structure des entreprises publiques,

mais aussi à la politique suivie par le Gouvernement à la fois pour soutenir ce secteur et pour relancer l'économie à la suite de la crise qu'a traversée l'Italie en 1963 et 1964.

Il convient enfin de souligner l'importance croissante que prend le secteur public aux différents points de vue étudiés. En matière d'investissements, cette croissance doit être rapprochée de la mise en œuvre de la nationalisation du secteur de la production électrique et aux difficultés d'autofinancement, et même de financement, qu'ont rencontrées les entreprises privées.

2. — Population et emploi.

En 1901, la population italienne comptait 33.778.000 habitants. Le 1^{er} janvier 1967, ce chiffre passait à 53.328.000 habitants : en 66 ans, la population de l'Italie a augmenté de 19,5 millions d'habitants, ce qui représente une croissance de 58 %.

Envisagée au point de vue économique, l'évolution démographique italienne se caractérise essentiellement par l'urbanisation progressive de la population, par le transfert rapide de la population vers le secteur industriel et le secteur tertiaire.

A. — URBANISATION PROGRESSIVE DE LA POPULATION ITALIENNE

L'urbanisation de la population italienne a correspondu à son développement quantitatif.

De 1901 à 1967, la population résidant dans les chefs-lieux de régions a presque triplé puisqu'elle est passée de 3,8 millions à 11 millions environ. Le phénomène de dépeuplement des campagnes, que nous examinerons ultérieurement, a profité davantage aux grandes villes qu'aux petites communes, les premières exerçant un pouvoir attractif plus grand du fait qu'elles offrent des possibilités d'emplois plus importantes.

De toutes les villes italiennes, c'est Rome qui, avec ses 422.000 habitants au début du siècle, a bénéficié le plus largement de ce phénomène puisque la capitale italienne dépasse actuellement les 2 millions et demi d'habitants.

En Italie septentrionale, les villes qui se sont le plus agrandies sont Turin, Milan et Bologne, dont la population a plus que triplé.

Au sud de la péninsule italienne, les villes de Naples, Campobasso, Reggio Calabria et Palerme ont vu leur population doubler en soixante ans.

Le tableau ci-après donne, pour les chefs-lieux de région, l'indice d'accroissement démographique pour les années 1901 et 1967.

COMMUNES	1901	1967	INDICES
Turin	329.691	1.112.182	337
Aoste	7.554	33.827	448
Gênes	377.610	846.292	224
Milan	538.516	1.677.013	311
Trente	40.299	85.309	212
Venise	189.368	365.748	193
Trieste	178.548	281.110	157
Bologne	153.271	481.740	314
Ancône	57.689	106.887	185
Florence	236.635	154.408	192
Perouse	60.822	122.412	201
Rome	422.411	2.573.551	609
Naples	621.213	1.251.445	201
L'Aquila	43.829	58.213	133
Campobasso	14.729	37.934	258
Bari	94.236	340.614	361
Potenza	16.163	48.544	300
Reggio de Calabre	77.761	161.272	207
Palerme	309.566	643.455	208
Cagliari	64.811	211.126	326
Total	3.834.722	10.893.082	284

B. — TRANSFERT DE LA POPULATION ACTIVE VERS L'INDUSTRIE
ET LE SECTEUR TERTIAIRE

L'évolution de l'économie italienne a été accompagnée d'un transfert d'une grande partie de la population active de l'agriculture vers l'industrie et le secteur tertiaire, comme l'indique le tableau ci-après :

	AGRI- CULTURE	INDUSTRIE	AUTRES ACTIVITES	TOTAL
1951-1955 :				
Millions de travailleurs	8,2	6,2	5,6	20,0
Pourcentage	41,0 %	31,0 %	28,0 %	100 %
1956-1960 :				
Millions de travailleurs	7,0	7,1	6,3	20,4
Pourcentage	34,3 %	34,8 %	30,9 %	100 %
1961-1965 :				
Millions de travailleurs	5,5	7,8	6,7	20,0
Pourcentage	27,5 %	39,0 %	33,5 %	100 %

Travailleurs employés dans les différents secteurs économiques.

ANNEE	AGRICULTURE		INDUSTRIE		AUTRES ACTIVITES		TOTAL	
	Milliers.	Indices.	Milliers.	Indices.	Milliers.	Indices.	Milliers.	Indices.
1951	8.640	100	5.803	100	5.250	100	19.693	100
1952	8.422	97	6.002	103	6.424	103	19.848	101
1953	8.206	95	6.274	108	5.591	106	20.071	102
1954	8.051	93	6.539	113	5.762	100	20.352	103
1955	7.740	90	6.655	115	5.913	113	20.308	103
1951-1955	8.212	»	6.255	»	5.588	»	20.055	»
1956	7.453	86	6.812	117	6.085	116	20.350	103
1957	7.114	82	7.044	121	6.267	119	20.425	104
1958	6.974	81	7.077	122	6.421	122	20.472	104
1959	6.847	79	7.176	124	6.446	123	20.469	104
1960	6.567	76	7.388	127	6.481	123	20.436	104
1956-1960	6.901	»	7.099	»	6.340	»	20.430	»
1961	6.207	72	7.646	132	6.619	126	20.472	104
1962	5.810	67	7.810	135	6.630	126	20.250	103
1963	5.295	61	7.986	138	6.649	127	19.930	101
1964	4.967	57	7.996	138	6.918	132	19.881	101
1965	4.956	57	7.728	133	6.815	130	19.499	99
1961-1965	5.447	»	7.833	»	6.726	»	20.006	»

Personnes non employées.

ANNEE	POPULATION globale (en milliers).	PERSONNES NON EMPLOYEES (1)	
		Total (en milliers).	Pourcentage sur travailleurs employés.
1951	47.560	27.867	141
1952	47.927	28.079	141
1953	48.326	28.255	141
1954	48.768	28.416	140
1955	49.191	28.883	142
1951-1955	48.354	28.299	141
1956	49.555	29.205	144
1957	49.887	29.462	144
1958	50.271	29.799	146
1959	50.708	30.239	148
1960	50.701	30.265	148
1956-1960	50.224	29.794	146
1961	50.695	30.223	148
1962	51.189	30.939	153
1963	51.817	31.887	160
1964	52.443	32.562	164
1965	52.931	33.432	171
1961-1965	51.815	31.809	159

(1) Le nombre de personnes non employées est obtenu en calculant la différence entre la population globale et le nombre de travailleurs employés. Parmi les « non-employés » sont compris les enfants de tous âges, les ménagères, les vieillards, les malades, les retraités, les personnes vivant de leurs rentes, etc., outre, naturellement, les chômeurs et les jeunes gens dans l'attente de leur premier emploi.

Les raisons de ce déplacement de population résident notamment dans les différences de salaires enregistrées entre les secteurs agricole et industriel. On estime, en effet, que le revenu moyen brut annuel d'un travailleur agricole a été, au cours des années 1961-1965, de 695.000 liras, alors que dans l'industrie il atteignait le double : 1.382.000 liras. Dans les activités tertiaires privées, il arrivait à 1.692.000 liras. Ce phénomène migratoire intersectoriel s'accompagne également de migrations géographiques.

Les ouvriers travaillant dans l'industrie de l'Italie du Nord représentent 60 % du total de la main-d'œuvre employée sur tout le territoire. Pour l'Italie du Sud et les îles, ce pourcentage tombe à 23 % et pour l'Italie du Centre, il n'est que de 17,7 %.

Les quatre régions du Piémont, du Val d'Aoste, de la Ligurie et de la Lombardie emploient 40 % de la main-d'œuvre occupée dans l'industrie ; la Lombardie à elle seule en compte environ le quart (24,3 %).

On constate donc que, malgré la politique de mise en valeur du Midi de la péninsule italienne, un gros effort reste encore à accomplir, compte tenu de l'attrait qu'exerce le Nord de l'Italie sur les populations rurales qui quittent la terre.

Dans l'étude des problèmes de l'emploi en Italie, une deuxième observation doit être présentée : alors que le nombre des travailleurs est resté voisin de 20 millions de 1950 à 1965, le nombre total de la population s'est accru de 47,5 millions d'habitants à 53 millions. Chaque travailleur doit donc garantir la subsistance d'un nombre accru de personnes. En 1951, pour 100 personnes employées, il y avait 141 personnes ne travaillant pas ; en 1965, ce rapport est passé à 171. Les causes principales de ce phénomène sont au nombre de deux : l'augmentation du nombre des personnes âgées (liée au phénomène générale de l'augmentation de la durée de la vie) et le prolongement de la scolarité.

*
* *

Du point de vue de l'évolution de la politique de l'emploi, deux périodes doivent être considérées depuis 1966 : l'une durant laquelle on a assisté à une normalisation des horaires de travail et une restructuration de l'emploi après la récession économique de 1964 et 1965 ; la seconde, à la fin de l'année 1966, caractérisée par une reprise de l'emploi.

En 1967, le marché du travail est dominé à la fois par une augmentation de la population active (19.906.000 en juillet 1967, soit 53.000 travailleurs de plus qu'en juillet 1966) due, en partie, à des retours de travailleurs émigrés, et par une augmentation encore plus forte des demandes d'emploi satisfaites. Le nombre des chômeurs, de ce fait, est passé de 719.000 à 584.000, soit 2,9 % de la population active, tandis que la sous-occupation diminuait, elle aussi, de 246.000 à 181.000.

Il convient de souligner également que conformément au mouvement général déjà décrit, l'augmentation de l'emploi s'est produite en faveur de l'industrie (+ 100.000) et en faveur du

secteur tertiaire (+ 180.000) aux dépens de l'agriculture (— 92.000). Parallèlement, les salaires ont progressé de 4,4 % dans l'industrie et de 2,3 % dans l'agriculture et le commerce. L'augmentation de la masse salariale qui a résulté de ces augmentations et de l'amélioration de l'emploi a pesé sur la demande de biens de consommation et a exercé une action de soutien sur la production.

Pour en apprécier la portée, une telle évolution doit être replacée dans un contexte européen. Jusqu'à une époque récente, beaucoup d'industriels des pays du Marché commun pensaient que le coût de la main-d'œuvre en Italie était nettement inférieur à ce qu'il est chez les cinq autres partenaires et constituait ainsi un avantage au profit de l'Italie. En fait, d'après les études publiées tant par les autorités italiennes que par les services du Marché commun et ceux de l'O. C. D. E., il ressort que cette appréciation est de moins en moins vraie et que le coût officiel de la main-d'œuvre en Italie se rapproche de ce qu'il est en France et en Allemagne.

Certaines différences existent, certes, suivant les secteurs et suivant les régions, mais il serait faux de prétendre que les différences de salaires entre le Nord et le Sud de l'Italie sont du même ordre que celles qui affectent le revenu moyen par habitant entre les deux parties du pays, qui varient du simple au double. Selon les renseignements qui nous ont été communiqués, les salaires payés dans le secteur industriel subissent, en Italie, des pondérations régionales du même ordre que celles qui existent dans les autres pays industrialisés.

Ainsi, dans le secteur du pétrole et de la pétrochimie, les salaires alloués dans le centre de l'Italie seraient inférieurs de 8,78 % seulement à ceux payés dans le nord et, entre le Nord et le Sud, la différence serait de — 11,85 %.

Dans le secteur de la chimie, la différence varierait de — 18 %. De ces renseignements, on peut donc conclure que si les variations de salaires entre la partie méridionale et septentrionale de l'Italie existent, elles ne suffisent pas à expliquer, comme certains l'ont prétendu, l'existence de bas prix italiens : le coût de la main-d'œuvre perd constamment de son importance en tant que facteur de compétitivité.

CHAPITRE II

APERÇU SUR L'INDUSTRIE ITALIENNE

Compte tenu des renseignements recueillis au cours de sa mission, la délégation a limité son étude à quatre secteurs : l'industrie sidérurgique, l'industrie automobile, l'industrie des matières plastiques et des constructions électriques.

1. — L'industrie sidérurgique.

L'industrie sidérurgique constitue un exemple typique de l'orientation nouvelle de l'industrie italienne. Malgré une longue tradition protectionniste et l'absence de matières premières, l'Italie a su répondre au défi que représentait pour elle l'industrie lourde, fortement concentrée, de l'Europe occidentale.

Deux voies s'ouvraient devant elle en 1950 : ou bien se lier commercialement à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis ou bien s'engager dans la voie européenne. Pour des raisons d'ordre politique, le Gouvernement italien opta pour la solution européenne. Ce choix s'est révélé heureux puisque l'expansion de la sidérurgie italienne s'est faite, au cours des dix dernières années, à un rythme beaucoup plus élevé que celui des autres pays de la C. E. C. A. La production d'acier qui était de 2,3 millions de tonnes en 1938 et de 3 millions de tonnes en 1951 a atteint 16 millions de tonnes en 1967 contre 19,6 en France et 90 dans l'ensemble de la C. E. C. A. On estime qu'elle sera de 19 à 20 millions de tonnes en 1970.

La sidérurgie italienne est très fortement concentrée et pénétrée par l'Etat. La FIAT produit 8,7 % de l'acier italien, Falck 8,5 %, diverses sociétés moins importantes 28 %, la FINSIDER, qui est une des sociétés financières de l'I. R. I. fournit 60 % environ de la production nationale. Elle contrôle cinq entreprises : « Dalmine », « Terni », « S. I. A. C. », « Breda » — que votre délégation

a eu l'occasion de visiter à Milan — et « Italsider » qui produit à elle seule plus de 35 % de la production nationale.

Comme l'ont noté certains économistes, l'équipement de la sidérurgie italienne est aujourd'hui l'un des plus modernes et des plus rationnels du monde : paradoxalement, cette situation est due à des conditions de départ défavorables. La localisation des grosses unités sidérurgiques sur le littoral met l'Italie dans des conditions de production d'autant plus favorables qu'elles représentent un renversement total de situation. Trois d'entre elles fonctionnent actuellement à Cornigliano, dans la banlieue de Gênes, à Piombino, à l'île d'Elbe, à Bagnoli, près de Naples. Enfin parmi les grosses unités à cycle intégral du bord de mer, il convient de citer une quatrième, mise en marche à Tarente en 1965. Le complexe sidérurgique de Tarente, visité également par votre délégation, constitue l'œuvre d'industrialisation la plus considérable effectuée jusqu'ici dans le Mezzogiorno.

Le tableau ci-joint récapitule les divers chiffres de production obtenus ou prévus jusqu'à 1970.

Production du centre sidérurgique Italsider de Tarente (en tonnes).

CATEGORIES DE PRODUITS	1965	1966	1967	1970 Evaluation.
Coke	1.053.000	1.700.000	2.000.000	5.000.000
Fonte	1.626.920	2.000.000	2.900.000	5.400.000
Acier	1.514.764	2.500.000	3.200.000	6.000.000
Tôles (à chaud).....	1.434.847	1.900.000	3.000.000	»
Tôles (à froid).....	»	»	»	300.000
Feuillards	1.070.965	1.150.000	2.200.000	»
Laminés divers.....	312.184	400.000	800.000	»
<i>Tuyaux (sous contrôle de la Société Dalmine) :</i>				
Soudés (longitudinalement)..	182.434	200.000	200.000	»
Soudés (hélicoïdaux).....	14.483	32.000	32.000	32.000
Tubes (diamètre moyen).....				89.000

Sous-produits : sulfate d'ammoniaque, benzol, etc. Impossible de préciser les quantités qui, présume-t-on, dépasseront 100.000 tonnes/an.

2. — L'industrie automobile.

L'industrie automobile italienne a enregistré d'assez remarquables progrès en 1967. Alors qu'elle avait construit 1 million 365.898 véhicules en 1966, 1.550.000 ont été produits en 1967. Rappelons qu'en 1959, l'Italie avait fabriqué 500.784 véhicules. Ainsi sa production a plus que triplé en huit ans. Seul le Japon a dépassé un tel coefficient d'augmentation.

L'industrie italienne de construction automobile arrive actuellement au sixième rang des constructeurs mondiaux et, si on met à part le Japon, elle aura été le seul grand pays occidental ayant vu sa production croître dans des proportions semblables au cours de l'année passée.

L'automobile et toutes les activités qui l'entourent tiennent en Italie une place comparable à celle qu'elle occupe dans les grands pays industrialisés. On estime qu'en 1966, la valeur globale de la production automobile proprement dite a été évaluée à 1.500 milliards de liras, la production et l'ensemble des services annexes à 440.000 liras pour chacune des 6.500.000 voitures en circulation (soit 2.800 milliards de liras). Le total des transactions intéressant l'automobile s'était élevé en 1966 à 4.300 milliards de liras, soit 11,20 % du produit national brut et l'automobile et l'ensemble de ses activités annexes occupent environ 1.750.000 travailleurs, c'est-à-dire à peu près 8,5 % de la population active totale.

Cependant, l'industrie de l'automobile italienne présente une physionomie tout à fait particulière étant donné la prédominance écrasante d'une seule marque qui produit environ 85 % de l'ensemble des véhicules construits dans le pays : il s'agit de FIAT que votre délégation a visitée au cours de la journée du 18 mars 1968.

Décrire en détail les traits les plus caractéristiques de la firme FIAT est une entreprise complexe tant les productions du groupe FIAT sont diverses et son activité variée.

Le premier trait original de FIAT réside dans son intégration industrielle. Aucune firme de construction automobile européenne, selon les renseignements que nous avons pu recueillir, n'a poussé aussi loin la politique de l'intégration verticale. FIAT a donc assumé l'ensemble des opérations permettant de construire un complexe vertical allant de la production et de l'élaboration des

matières premières jusqu'aux opérations finales d'assemblage. Il suffit, pour s'en convaincre, de procéder à un inventaire rapide des diverses activités de ce vaste complexe industriel.

Nous trouvons, en premier lieu, la sidérurgie : ces usines (situées à Turin et à Avigliana) produisent 1.550.000 tonnes par an d'acier de qualité et d'outillage.

Le secteur « métallurgie », en second lieu, comprend les fonderies et forges situées à l'intérieur des usines de Mirafiori de Turin. Certaines usines, parmi les plus modernes d'Europe pour certaines coulées spéciales, sont situées à Avigliana.

Le secteur « véhicules automobiles » comprend la section « automobile », c'est-à-dire le complexe de Mirafiori (47.000 ouvriers, surface de 1.200.000 mètres carrés) ; le parc des machines-outils s'élève à 12.000 unités. L'usine de Mirafiori peut construire, en période de pointe, 5.000 voitures par jour.

Une section spécialisée, installée à Turin, procède à la fabrication des carrosseries et à certaines opérations de montage.

Une autre section est constituée de deux établissements spécialisés dans la production des boîtes de vitesses, engrenages différentiels, directions, etc. La section des tracteurs avec ses bureaux d'études, ses centres d'essais est particulièrement importante : FIAT occupe la première place en Europe pour les tracteurs à chenilles.

La section « pièces détachées » est située en bordure de l'auto-route Turin—Milan, surface de 270.000 mètres carrés.

La section « matériel ferroviaire », installée à Turin sur 100.000 mètres carrés est spécialisée dans la production des automotrices, locomotives et tous les véhicules pour le transport sur rails.

La section « moteurs de grande puissance » construit les moteurs diesel, des turbines à gaz et des machines-outils. Elle a réalisé en 1966 un chiffre d'affaires de plus de 25 milliards de lires.

La politique de FIAT est donc à l'opposé de celle des grands producteurs européens et mondiaux qui pratiquent une politique de sous-traitance : la grande firme italienne a délibérément choisi la voie de l'intégration verticale.

Mais il convient d'ajouter que l'activité de FIAT ne se limite pas aux secteurs précités mais s'étend également à l'aéronautique et à l'espace. La firme FIAT se présente comme le numéro un de

l'aviation italienne. En outre, une section s'est spécialisée dans les mécanismes de commande et les systèmes de contrôle des réacteurs nucléaires. Rappelons enfin que par ses participations dans de grandes entreprises, FIAT est intéressée à d'importants travaux d'extension ou de création d'autoroutes.

Le second trait caractéristique des productions de la firme FIAT est donc — ainsi que nous venons de le voir — une très grande diversité de productions. Ce souci de la variété se manifeste principalement dans le secteur de l'automobile où la société s'est mise à fabriquer non seulement tous les « produits automobiles » (voitures particulières, camions, autobus, tracteurs agricoles, etc.) mais encore elle a pratiqué systématiquement une politique de spécialisation et de différenciation à l'intérieur de chaque gamme de produits. Actuellement FIAT est capable de répondre à la demande de tout le marché italien et aux besoins d'une clientèle très diversifiée (Fiat 600, Fiat 125, etc.).

Enfin, la troisième caractéristique du groupe FIAT réside dans la centralisation financière et administrative de la société. FIAT constitue une partie très importante de la famille Agnelli.

Quelques données numériques suffisent à « situer » l'importance de FIAT.

Chiffres d'affaires (FIAT, OM, Autobianchi) : 1.188 milliards de liras contre 1.064 en 1966, soit une augmentation de 11,6 %.

Véhicules construits et vendus en 1967 : 1.335.000 véhicules contre 1.224.353 en 1966, soit 9 % de plus. Exportés : 397.000 véhicules. A noter en outre le nombre de véhicules construits à l'étranger sous licence FIAT : 240.000.

Tracteurs construits et vendus en 1967 : 45.000 tracteurs (21.000 exportés) contre 47.154 l'année précédente. S'ils ont baissé en nombre, les tracteurs construits ont augmenté en poids et en valeur.

Production sidérurgique : le groupe a transformé en 1967 l'équivalent de 1.950.000 tonnes de lingots, soit 100.000 tonnes de plus qu'en 1966.

Les résultats de l'année écoulée confirment le succès des modèles F 124 Sport, Dino et 125, d'une part, des véhicules industriels légers 238 et 241, d'autre part.

Les usines à l'étranger ont connu dans l'ensemble une activité satisfaisante : rappelons que les accords les plus récents ont été passés avec la Malaisie, le Pakistan et la Bulgarie.

Par ailleurs, les accords FIAT-U. R. S. S. sont entrés dans la phase d'exécution ; les commandes passées à ce titre à l'ensemble des industries italiennes atteignent maintenant 53 milliards de lires, dont presque la moitié à la FIAT.

Fin décembre 1967, FIAT-OM employait 144.500 personnes, à raison de 116.000 ouvriers et 27.700 employés. Si l'on y ajoute l'effectif d'Autobianchi, on arrive à 146.600 personnes (118.400 ouvriers et 28.200 employés).

Après General Motors, Ford et Chrysler, et avant Volkswagen, FIAT occupe la quatrième place mondiale des constructeurs automobiles.

3. — L'industrie italienne des matières plastiques.

Avec 1,06 million de tonnes en 1966, l'Italie se place au quatrième rang des producteurs mondiaux de matières plastiques après les Etats-Unis (6 millions de tonnes en 1966), l'Allemagne occidentale (2,3 millions) et le Japon (2 millions) et avant le Royaume-Uni (1,01) et la France (0,7).

Grâce à la création de nouvelles usines, comme celles de Brindisi (Montedison : polyéthylène, polypropylène), de Cagliari (Rumianca : polyéthylène, chlorure de polyvinyle), de Gela (polyéthylène), de Porto Torres (polyéthylène, polystyrol), de Ferrandina (chlorure de polyvinyle), l'appareil de production italien s'est considérablement agrandi.

La politique de concentration industrielle n'est pas étrangère à cet accroissement. C'est ainsi, notamment, que la fusion entre Montecatini et Edison a fait du nouveau complexe le plus important producteur italien de matières plastiques : les usines de Terni, Brindisi, Ferrare, Porto Marghera, Priolo, Mantoue, Castellanza, Rho et Codogno peuvent produire 59 % des résines thermoplastiques et 42,7 % des résines thermoducissables.

On constate que, malgré un accroissement constant, la consommation italienne de matières plastiques (12^e rang des pays consommateurs) n'est pas dans une situation aussi brillante que la production. Malgré les progrès accomplis depuis quelques années, elle continue à se maintenir à un niveau bien inférieur au marché potentiel.

On conçoit donc que le surplus de la production italienne cherche à l'étranger des débouchés.

Les exportations ont progressé chaque année aussi bien en quantité qu'en valeur. Elles ont représenté en 1966 les deux cinquièmes de la production italienne et constituent dans le groupe des produits chimiques la position la plus importante, avec 25 % sur le total du chapitre.

L'Allemagne occidentale et le Royaume-Uni sont les principaux clients en Europe, précédés toutefois dans le monde par les Etats-Unis.

Ce sont les produits vinyliques qui sont les plus exportés (41,5 milliards de lire), suivis par les polyéthyléniques et les polyisobutyléniques (23 milliards de liras).

Mais les importations ont également progressé.

	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		SOLDE actif.
	Tonnes.	Millions de liras.	Tonnes.	Millions de liras.	Millions de liras.
1961	57.610	22.484	130.384	35.774	13.290
1962	73.055	28.005	185.819	43.932	15.927
1963	90.837	32.708	196.882	46.722	14.014
1964	94.577	35.146	307.473	72.493	37.347
1965	100.260	38.568	388.562	93.733	55.165
1966	135.691	50.216	444.730	104.998	54.782
1966 : janvier-août.....	84.379	32.334	288.847	69.452	37.118
1967 : janvier-août.....	118.611	41.216	333.627	75.618	34.402

4. — L'industrie italienne du matériel électrique.

Les renseignements qui nous ont été communiqués sur cette branche industrielle se réfèrent surtout à l'année 1965 et aux années antérieures.

La production globale de matériel électrique de l'année 1965 s'est élevée à 851,9 milliards de liras, contre 820,2 milliards en 1964, soit une augmentation de 3,8 % ; dans le même temps, la production de biens d'équipement baissait de 369,4 milliards à 364,5 (— 1,4 %),

tandis que celle des biens de consommation passait de 450,8 à 487,4 milliards (+ 8,3 %). De ce fait, les biens de consommation représentent dans le total de la production, une part qui croît sans cesse. Ceux-ci représentaient 48,5 % de l'ensemble en 1960 ; ils en représentaient 57 % en 1965.

Le tableau suivant illustre clairement cette situation.

	VALEUR (milliards de liras.)					
	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Biens d'équipement	315,2	391,5	398,5	388,1	369,4	364,5
Biens de consommation	297,1	377,9	415,8	473,2	450,8	487,4
Total	612,3	769,4	814,3	861,3	820,2	851,9

Dans le mouvement d'expansion qui caractérise ce secteur, quelques déséquilibres et difficultés sont à noter surtout dans les secteurs où la production est liée aux investissements.

C'est ainsi que pour les biens d'équipement, on note une forte augmentation en 1965 pour les produits destinés aux installations téléphoniques, alors que tous les autres secteurs sont en diminution, diminutions quelquefois assez fortes, comme c'est le cas pour les machines et appareils destinés aux chemins de fer.

En regard de ces chiffres, ceux concernant les appareils constituant des biens de consommation : appareils électroménagers (+ 11 %), appareils de radio-télévision (+ 10 %), équipement électrique pour véhicules automobiles ((+ 6,8 %), font apparaître un développement notable. L'unique secteur des biens de consommation qui soit en retard est celui du matériel électrique destiné à la construction (— 2,6 %).

On considère généralement que le développement des ventes de matériel électrique est lié à deux causes : l'amélioration de la qualité et la stabilité des prix. Dans le secteur des appareils électroménagers en particulier, les niveaux élevés de productivité permettent à l'industrie italienne de rivaliser avantageusement avec la concurrence étrangère aussi bien sur le plan de la qualité que sur celui des prix.

Production de l'industrie électrique : biens d'équipement.

	MACHINES pour production et transport d'énergie.	MACHINES et appareils pour chemins de fer.	TELEPHONES et radios professionnels.	EQUIPE- MENTS industriels.	TOTAL
<i>Chiffres absolus (milliards de liras).</i>					
1960	52,8	18,0	81,5	162,9	315,2
1961	58,0	27,7	94,1	211,7	391,5
1962	61,7	26,7	100,4	209,7	398,5
1963	64,3	22,1	88,2	213,5	388,1
1964	58,1	20,8	106,0	184,5	369,4
1965	47,8	14,0	129,3	173,4	364,5
<i>Pourcentage de variation sur l'année précédente.</i>					
1961	+ 9,8	+ 53,8	+ 15,4	+ 30,0	+ 24,2
1962	+ 6,3	— 3,6	+ 6,6	— 1,0	+ 1,8
1963	+ 4,2	— 17,3	— 13,0	+ 1,8	— 2,6
1964	— 9,7	— 6,0	+ 9,7	— 13,6	— 4,9
1965	— 18,0	— 32,7	+ 22,0	— 8,0	— 1,4

Production de l'industrie électrique : biens de consommation.

	APPAREILS électro- ménagers.	RADIOS et télévisions civiles.	APPAREILS électriques pour automobiles.	MATERIEL électrique pour le bâtiment.	TOTAL
<i>Chiffres absolus (milliards de liras).</i>					
1960	100,8	106,2	31,9	58,2	297,1
1961	140,9	142,7	34,4	59,9	277,9
1962	168,3	138,2	39,8	69,5	415,8
1963	200,3	150,3	44,5	78,1	473,2
1964	207,0	127,5	44,0	72,3	450,8
1965	230,0	140,1	47,0	70,3	487,4
<i>Pourcentage de variation sur l'année précédente.</i>					
1961	+ 39,7	+ 34,0	+ 7,8	+ 2,9	+ 27,0
1962	+ 19,4	— 3,2	+ 15,7	+ 16,0	+ 10,0
1963	+ 19,0	+ 8,7	+ 11,8	+ 12,3	+ 13,8
1964	+ 3,3	— 10,0	— 1,2	— 7,5	— 5,0
1965	+ 11,0	+ 10,0	+ 6,8	— 2,6	+ 8,3

En 1966, on a constaté que la production des biens d'équipement a augmenté puisque l'indice des machines électriques de petite et moyenne puissance est passé de 77,6 en 1965 à 86,5 en 1966, soit une variation positive de 11,5 %. Pour les machines électriques de grande puissance, l'indice enregistre une augmentation de 1,1 %.

Dans l'ensemble, l'indice de production de matériel électrique s'est élevé de 6,4 % atteignant 91,8 en 1966 contre 86,3 en 1965. En fait, les commandes de biens d'équipement ont repris dès la fin de 1965 dans tous les compartiments de cet important secteur.

Construction de matériel électrique.

	INDICES (1953 = 100).			VARIATIONS EN % sur l'année précédente.	
	1964	1965	1966	1965	1966
Machines électriques de petite et moyenne puissance.....	90,5	77,6	86,5	— 14,3	+ 11,5
Machines électriques de grande puissance	119,0	97,4	98,5	— 18,2	+ 1,1
Total machines électriques.....	103,1	86,3	91,8	— 16,3	+ 6,4

Ajoutons que, dans le cadre du Marché commun, l'Italie est le seul pays qui, en 1965, ait réduit ses importations de matériel électrique (— 11,1 %) et qui a vu s'accroître le plus ses exportations (+ 24 %). Nous aurons l'occasion d'évoquer ce problème dans le cadre de nos observations terminales.

Echanges avec l'étranger de matériel électrique.

	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS			
	Quantité (Quintaux)		Valeur (Millions de liras)		Quantité (Quintaux)		Valeur (Millions de liras)	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966

Valeurs absolues.

Générateurs, moteurs électriques...	149.888	190.966	22.267	28.339	228.510	301.072	25.583	32.160
Appareils pour télécommunications.	43.651	39.619	63.582	36.438	61.802	70.518	57.751	52.078
Autres appareils électriques.....	148.896	190.567	54.061	67.878	591.025	905.994	81.060	108.403

Indices : 1964 = 100.

Générateurs, moteurs électriques...	71,9	91,6	74,7	95,9	113,2	149,2	108,9	136,9
Appareils pour télécommunications.	102,8	93,3	94,8	54,4	147,4	168,1	99,9	90,1
Autres appareils électriques.....	71,8	91,9	82,4	103,5	163,3	250,4	136,0	181,8

**Importations et exportations de matériel électrique dans les pays
du Marché commun.**

	IMPORTATIONS			POURCENTAGE d'augmentation.		EXPORTATIONS			POURCENTAGE d'augmentation.	
	1963	1964	1965	$\frac{1964}{1963}$	$\frac{1965}{1964}$	1963	1964	1965	$\frac{1964}{1963}$	$\frac{1965}{1964}$
Italie (milliards liras)...	212,5	204,7	182,0	— 3,7	— 11,1	193,7	243,9	303,7	25,9	24,5
France (millions NF)....	1.598,0	2.085,9	2.122,0	30,5	1,7	1.971,0	2.228,1	2.543,0	13,0	14,1
Allemagne (millions DM)	1.570,6	1.763,0	2.412,0	12,1	36,8	5.292,8	6.008,9	6.784,6	13,5	12,9
Belgique (millions F. B.).	12.530,0	15.000,0	15.574,0	19,7	5,0	10.115,0	12.600,0	13.861,9	24,6	10,0

CHAPITRE III

UN EXEMPLE DE CAPITALISME D'ETAT : L'INSTITUT POUR LA RECONSTRUCTION INDUSTRIELLE (I. R. I.) (1)

Créé en 1933, l'« Istituto per la Ricostruzione Industriale » (I. R. I.) avait eu pour vocation originale d'administrer, puis de restituer au secteur privé les participations que l'Etat avait dû prendre dans différents secteurs de l'économie à la fin de la crise économique de 1929-1931. Cette situation provisoire devait durer ; l'I. R. I. est devenu progressivement l'agent permanent de gestion d'entreprises dont le succès paraissait aléatoire ou encore, dont le rachat était trop onéreux pour le secteur privé.

L'éventail des participations allant en s'élargissant et la place de l'I. R. I. dans l'économie italienne ne faisant que croître, le Gouvernement craignit que l'Institut ne devienne un Etat dans l'Etat, le soumit à la tutelle d'un ministère spécialement créé à cet effet et chargé également de contrôler les activités de l'E. N. I. : le Ministère des participations d'Etat.

L'I. R. I. se présente donc comme une institution qui n'a pas d'équivalent dans le droit public économique français pourtant riche en créations originales. Pour avoir une vue relativement précise de ce qu'est l'I. R. I., il faut imaginer un organisme de droit public — doté de l'autonomie administrative et financière — à qui l'Etat français aurait confié la gestion et le développement de la Régie Renault, de l'O. R. T. F., d'Air France, de Sud-Aviation, etc., avec mission de faire fonctionner ces entreprises selon les lois de l'économie de marchés.

Il ne s'agit là, bien entendu, que d'une première approche. L'I. R. I. présentera pour nous une physionomie plus précise lorsque nous aurons examiné successivement les grandes lignes de son statut, l'organisation du groupe I. R. I. et le bilan de son activité.

(1) Cf. sur le même sujet les développements consacrés à l'Institut national de l'industrie espagnol (I. N. I.) dans le rapport d'information n° 194, présenté par la commission des Affaires économiques et du Plan à la suite d'une mission effectuée en mars.

1. — Le statut de l'Institut pour la reconstruction industrielle.

Le statut actuel de l'I.R.I. est prévu et organisé par le décret législatif du 12 février 1948, modifié en 1956. Aux termes de l'article premier de ce texte, l'I.R.I. se présente *comme un institut financier et un institut de droit public*. C'est en fonction de cette double vocation qu'il convient d'examiner successivement les missions et les attributions de l'I.R.I., l'administration de l'I.R.I. et les moyens de contrôle dont dispose le pouvoir central sur l'I.R.I.

A. — MISSIONS ET ATTRIBUTIONS DE L'I. R. I.

La mission essentielle de l'Institut est d'administrer les participations en action et le patrimoine qui lui appartiennent.

Pour atteindre ses buts, l'I. R. I. est autorisé à effectuer toutes les opérations financières jugées nécessaires avec les entreprises dont l'Etat ou l'Institut possèdent des actions, à l'exception des dépôts à titre d'épargne : reports sur titre, avances sur titre, escompte des effets ; l'Institut a la faculté d'émettre des obligations en monnaie nationale ou étrangère : la garantie de l'Etat pour le paiement du capital et des intérêts peut être accordée à ces émissions à conditions que « le Conseil des Ministres reconnaisse le caractère d'intérêt public attaché aux opérations bénéficiaires ».

B. — L'ADMINISTRATION DE L'I. R. I.

L'organisation administrative de l'Institut comprend : le président, le vice-président, le conseil d'administration et le comité de présidence.

Le président et le vice-président sont nommés par décret du Chef de l'Etat après avis du Conseil des Ministres et sur proposition du Ministre pour les participations de l'Etat. Président et vice-président sont nommés pour trois ans et peuvent être confirmés dans leurs fonctions.

Le président est le représentant légal permanent de l'Institut vis-à-vis des autorités judiciaires, administratives et des particuliers. Il dispose de toutes les prérogatives attachées à sa fonction : convocation du conseil d'administration, nomination des fonctionnaires et employés de l'Institut, etc.

Le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est composé :

- a) Du président ;
- b) Du vice-président ;
- c) De trois experts en matières financière et industrielle nommés par le Président du Conseil des Ministres, sur avis du conseil lui-même ;
- d) Du comptable général de l'Etat ;
- e) Du directeur général du Trésor ;
- f) Du directeur général du domaine ;
- g) Du directeur général de l'industrie ;
- h) D'un représentant du Ministère des Postes et Télécommunications ;
- i) D'un directeur général de la marine marchande ;
- j) Du directeur général de l'emploi au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale ;
- k) D'un directeur général du Ministère de la Défense.

Parmi les attributions du conseil d'administration, il convient de citer :

- 1° Toutes les opérations d'acquisition et de vente de participations en actions ;
- 2° L'émission d'obligations ;
- 3° L'achat et la vente de biens immobiliers effectués dans le but d'améliorer la gestion et la réalisation du patrimoine ;
- 4° Les transactions, les cessions et, en général, tous les actes nécessaires pour la réalisation de l'actif patrimonial ;
- 5° La rédaction et la présentation du bilan ;
- 6° Toutes initiatives et mesures à prendre en vue de la réalisation des tâches et des buts poursuivis par l'Institut, après consultation des Comités techniques institués par le statut ;
- 7° La présentation au Conseil des Ministres des propositions concernant toute modification éventuelle au statut.

Le Comité de présidence.

Le Comité de présidence est composé du président, du vice-président et des trois experts faisant partie du Conseil d'administration. Ce Comité, convoqué par le président avant les séances du Conseil d'administration, délibère sur toutes les matières qui lui sont déléguées par le Conseil d'administration.

Le bilan annuel de l'activité de l'Institut est présenté par le Ministre du Trésor au Conseil des Ministres, et notamment au Ministère des Participations d'Etat, ainsi qu'aux assemblées du Parlement. Il est prévu que la répartition des bénéfices nets s'effectue de la façon suivante :

— 20 % sont affectés à la formation du fonds de réserve ordinaire ;

— 15 % sont affectés à un fonds spécial réservé au financement des initiatives visant la formation d'éléments destinés à remplir des fonctions directoriales dans l'industrie, ainsi que des œuvres de formation professionnelle et d'assistance sociale ;

— le solde — soit 65 % — est versé au Trésor, à titre de remboursement de la dotation de 495.410 millions de livres octroyée à l'Institut par l'Etat. Une fois ce remboursement achevé, le solde sera affecté à la constitution d'une réserve extraordinaire.

C. — LE CONTRÔLE EXERCÉ SUR LES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT

Un Collège de commissaires aux comptes, composé de :

— un magistrat de la Cour des Comptes, président du Collège, dont le grade administratif ne doit pas être inférieur au 5° ;

— un représentant de l'*Avvocatura Generale* de l'Etat ;

— un représentant du Ministère des Finances ;

— un représentant du Ministère du Trésor ;

— un représentant de la Comptabilité générale de l'Etat,

est chargé de vérifier la gestion comptable, administrative et financière de l'Institut, compte tenu des dispositions législatives et du statut.

A côté de ce contrôle, de type traditionnel, existe le contrôle que le Ministère des Participations d'Etat exerce sur l'activité de l'I. R. I. Ce Ministère, en 1956, a centralisé toutes les compétences qui, jusque-là, étaient partagées entre le Ministère des Finances, la Présidence du Conseil pour tout ce qui concerne l'I. R. I. et l'E. N. I. et toutes les entreprises auxquelles l'Etat participe directement ou indirectement. Ce département ministériel exerce la mission de contrôle du Gouvernement sur l'I. R. I., notamment en matière d'approbation du bilan annuel.

2. — L'organisation du groupe I. R. I.

Une remarque préliminaire s'impose. Il ne faut pas confondre l'I. R. I., organisme de gestion soumis au droit public, groupant quelques centaines de fonctionnaires ou agents administratifs avec le groupe I. R. I., qui rassemble plus de 130 entreprises constituées sous forme de sociétés par actions organisées et gérées selon les règles du droit privé.

L'Institut pour la reconstruction industrielle se présente donc comme un office de gestion — agissant pour le compte de la puissance publique dans la mesure où l'Etat, propriétaire des actions, lui impartit certaines lignes d'actions en fonction notamment des orientations du Plan — mais soumettant les entreprises qu'il contrôle au droit privé des affaires et aux lois de la concurrence. Comme l'a rappelé à notre délégation le président de l'I. R. I., le professeur Petrilli, dès que l'on quitte le sommet de la vaste pyramide formée par les entreprises du groupe I. R. I., on abandonne le droit public pour le droit privé. L'Etat se fait alors capitaliste.

MODALITÉS DU CONTRÔLE EXERCÉ PAR L'I. R. I. SUR LES ENTREPRISES DU GROUPE

Deux sortes de contrôles existent : tantôt, il s'agit d'un contrôle indirect opéré par l'intermédiaire de sociétés financières, tantôt d'un contrôle direct opéré par l'I. R. I.

1° *Le contrôle opéré par les sociétés financières.*

La structure du groupe I. R. I. repose sur cinq sociétés financières, chacune d'elles contrôlant une branche d'activité déterminée :

— FINMARE (Societa Finanziaria Marittima) contrôle les sociétés de navigation et les transports maritimes ;

— FINCANTIERI (Societa Finanziaria Cantieri Navali) contrôle les entreprises de construction et de chantiers navals ;

— FINMECCANICA (Societa Finanziaria Meccanica) contrôle les entreprises industrielles de mécanique en général, les entreprises de l'électronique, de l'électromécanique et de la métallurgie non ferreuse ;

— FINSIDER (Societe Finanziaria Siderurgica) contrôle les entreprises sidérurgiques ;

— STET (Societa Finanziaria Telefonica per azione) contrôle le secteur des télécommunications.

Le contrôle — notamment le contrôle financier — exercé par l'I. R. I. sur chacune des sociétés financières est particulièrement étroit puisque l'Institut détient 75,20 % du capital social de FINMARE, 100 % de celui de FINCANTIERI, 99,9 % de celui de FINMECCANICA, 51,5 % de celui de FINSIDER et 57,4 % de celui de la STET.

2° *Le contrôle réalisé par le groupe I. R. I.
sur les cinq branches d'activités :*

*transports maritimes, constructions navales, sidérurgie,
télécommunications, industries mécaniques.*

Ce contrôle est opéré, d'une part, par les participations que détiennent les sociétés financières dans chaque entreprise, d'autre part, par les participations que détient l'I. R. I. lui-même en dehors de celles des sociétés financières et enfin, par les participations que peuvent détenir les entreprises appartenant à une autre branche du groupe I. R. I. Ces procédés de contrôle financier n'excluent pas la présence d'autres actionnaires dans le capital social de l'entreprise : il s'agit en général de participation minoritaire.

a) *Les transports maritimes (FINMARE)*

La structure du capital social des entreprises dépendant de la société financière FINMARE fournit une illustration parfaite de la triple forme du contrôle financier que nous venons de décrire. FINMARE contrôle quatre entreprises :

— Adriatica S. p. A. Di Navigazione, dans laquelle FINMARE possède 60 % des actions et l'I. R. I. 40 % ;

— Italia S. p. A. Di Navigazione, dans laquelle FINMARE possède 90 % des actions et l'I. R. I. 10 % ;

— Lloyd Tristino S. p. A. Di Navigazione, dans laquelle FINMARE possède 80 % et l'I. R. I. 20 % des actions ;

— Tirrenia S. p. A. Di Navigazione (FINMARE 80 % et I. R. I. 20 %) ;

— S. I. R. M. - Societa Italiana Radio Maritima per Azioni. Dans cette société spécialisée dans l'installation, la vente, l'entretien de stations radio-électriques pour la navigation, FINMARE détient 25,3 % des actions, FINCANTIERI 10 %, ITALCABLE (entreprise du groupe STET) 21,5 %, SIDERMAR (entreprise du groupe FINSIDER 10 %. Le reste des actions étant détenu par des entreprises étrangères à l'I. R. I.

b) *Construction et réparations navales* (FINCANTIERI)

Dix sociétés dépendent directement du groupe FINCANTIERI : Ansaldo, Arsenal Triestino, Cantiere Navale Luigi Orlando, Cantieri Riuniti dell'Adriatico (C. R. D. A.), Navalmeccanica, Officine Allestimento E Riparazioni Navi (O. A. R. N.), Societa Esercizio Bacini Napoletani (S. E. B. N.), Societa Italiana Impianti, Stabilimenti Navali S. p. A. Taranto, I. R. I. Formazione Addestramento Professionale (I. F. A. P.).

Sur le capital de ces sociétés :

— FINCANTIERI détient la majorité dans : C. R. D. A. (51 %) et ANSALDO (50,9 %) ;

— FINCANTIERI et l'I.R.I. sont majoritaires dans : C.R.D.A. (51 % et 46,2 %), ANSALDO (50,9 % et 49 %), NAVALMECCANICA (51 % et 49 %).

Les actions de la société OARN sont détenues à concurrence de 30,6 % par l'I. R. I. et le reste par une entreprise de la branche : ANSALDO ; celles de la SEBN et SNT, à concurrence de 10 % par l'I. R. I. dans chacune et 90 % par NAVALMECCANICA dans les deux autres.

c) *Industries mécaniques.*

Dans la branche des industries mécaniques — branche coiffée par la société financière FINMECCANICA.

Parmi les 18 sociétés de cette branche (nous ne tiendrons pas compte des filiales pour la clarté de notre exposé), il y a lieu de distinguer :

— celles dans lesquelles l'I. R. I. et FINMECCANICA possèdent la totalité du capital social :

	I. R. I.	FINMECCANICA
Alfa Romeo	49 %	51 %
Ansaldo San Giorgio.....	49 %	51 %
Imam-Aerfer	49 %	51 %
San Eustacchio	49 %	51 %
Fmi-Mecfond	49 %	51 %
Delta	49 %	51 %
Nuova San Giorgio.....	49 %	51 %
Oto-Melara	49 %	51 %
Safog	49 %	51 %
San Giorgio Pra.....	49 %	51 %
Mecfin	»	100 %
O. Me. Ca.	»	50 %
Stabilimenti Meccanici Triestini.	»	50 %

— de celles dans lesquelles FINMECCANICA ne dispose pas de la majorité des parts de capital :

Fag Italiana	Finmeccanica : 49 % des actions.	
(roulements à billes).		
Merisinter	Finmeccanica : 49 %	—
Selenia	Finmeccanica : 45 %	—
Sigme	Finmeccanica : 33,33 %	—

d) *Entreprises sidérurgiques.*

L'ensemble des entreprises sidérurgiques dépendant de l'I. R. I. et contrôlées par la Société financière FINSIDER sont au nombre de 25, sans compter les filiales.

Sur 25 entreprises, FINSIDER détient un pourcentage du capital supérieur à 50 % dans 23 sociétés et le pourcentage atteint 100 % dans 13 sociétés. Il est à noter que, dans les cas où FINSIDER ne détient qu'un pourcentage limité des actions, un apport complémentaire est fourni, soit par l'I. R. I. (Italsider 6,2 %, Italiana Impianti 10 %, etc.), soit par des entreprises du Groupe I. R. I. n'appartenant pas à la branche considérée.

e) *Entreprises du secteur des Télécommunications.*

Ce secteur est contrôlé par la Société financière Telefonica per azioni et groupe huit entreprises dont :

— 5 sont contrôlées à 100 % par la STET (Centro Studi e Laboratori Telecomunicazioni (C. S. E. L. T.), FONIT-CETRA, Industria Libreria Tipografica (I. L. T. E.), SAGAS, SEAT.

Dans deux Sociétés, STET détient la majorité du capital (ITAL-CABLE-SIP).

Dans la Société TELESPAZIO, la STET ne détient que 33,33 % des actions, mais la RAI et ITALCABLE, deux Sociétés du Groupe I. R. I., en détiennent respectivement 33,33 %. Ainsi la totalité de la société est contrôlée par l'I. R. I.

3° *Les sociétés directement contrôlées par l'I. R. I.*

Certaines sociétés sont directement dépendantes de l'I. R. I. Parmi les sociétés, il convient de citer :

— Radiotelevisione Italiana (RAI). — La participation globale I. R. I. dans la RAI est de 98,35 % (I. R. I. 75,45 % — STET 22,90 %) ;

— Alitalia. — La participation de l'I. R. I. à cette importante Compagnie de transport aérien est de 96,2 % ;

— Autostrade. — Cette société de construction et d'exploitation d'autoroutes est contrôlée à 100 % par l'I. R. I. ;

— Il Africone. — Société de textile contrôlée à 100 % par l'I. R. I. ;

— Italstrade. — Construction de routes, autoroutes, viaducs, aéroports. La participation de l'I. R. I. est de 99,9 % ;

— Maccarese. — Il s'agit là d'une exploitation agricole — la seule — d'après nos renseignements que contrôle l'I. R. I. (participation I. R. I. : 100 %) ;

— Saivo. — Fabrication de produits du verre et de produits similaires ou dérivés (I. R. I. : 99,97 %).

— Manifatture Cotoniere. — Participation de l'I. R. I. : 99,9 %.

4° *L'I. R. I. contrôle également un important réseau bancaire.*

Dans le cadre de ce réseau, il convient de citer en premier lieu les trois banques d'intérêt national :

— la Banca Commerciale Italiana (participation de l'I. R. I. : 95,40 %) ;

- Banco di Roma (participation de l'I. R. I. : 96 %) ;
- Credito Italiano (participation de l'I. R. I. : 81,10 %).

Ces banques, qui possèdent des participations dans de nombreux organismes bancaires, tant italiens qu'étrangers, sont soumises au contrôle de la Banque d'Italie. Il est à noter que bien qu'étroitement associées au Groupe I. R. I., ces trois banques développent leurs activités au profit de l'ensemble de l'économie italienne sans aucun privilège de droit pour les entreprises du groupe I. R. I. Les lois de l'économie de marché valent pour l'I. R. I. vis-à-vis de ses concurrents mais également entre les entreprises de l'I. R. I. Il resterait à définir et à préciser dans quelles conditions se manifeste cette concurrence.

A côté de ces trois banques d'intérêt national, signalons la « Banco di Santo Spirito » (participation I. R. I. : 99,90 %), le Credito Fondiario, dont une partie du capital social a été souscrit par des banques d'intérêt national du groupe I. R. I. (Banca Commerciale Italiana : 33,4 %, Banco di Roma : 33,24 %, Credito Italiano : 33,24 %).

De même, le capital de la Medio Banca, spécialisée dans les opérations de crédit à moyen terme, a été souscrit par les banques du groupe.

3. — Les activités de l'I. R. I.

L'analyse à laquelle nous nous sommes livrés nous a permis de prendre une vue assez précise de la structure et des dimensions du groupe I. R. I. Avec ses 300.000 employés et grâce à la variété des secteurs embrassés par ce super-holding d'Etat — sans oublier bien sûr, la brillante personnalité de son Président M. Petrilli — l'I. R. I. constitue l'un des atouts majeurs de l'économie italienne.

Il suffit, pour en être convaincu, de suivre la courbe des investissements du groupe depuis six ans : en 1961, l'I. R. I. a investi 368 milliards de lire (taux d'accroissement de 29,3 % ; en 1962, 401 milliards ; en 1963, 562 milliards. Il est intéressant de noter qu'au cours de ces trois années, le taux d'accroissement des investissements réalisés par l'I. R. I. a été nettement supérieur

à celui du secteur privé. En 1965, le groupe a investi 578 milliards de lires et, en 1966, 512 milliards. Parallèlement, les chiffres d'affaires sont passés de 1.400 milliards en 1961 à 2.023 milliards en 1966 (soit 50 % d'augmentation environ en six ans).

Comment se présente le bilan de l'activité de l'I. R. I. pour l'année 1966, dernier exercice pour lequel nous possédions des renseignements précis ?

1° *Politique des investissements.*

En 1966, les investissements dans les diverses sociétés du groupe se sont chiffrés à 12 milliards (1) (inférieurs de 7 % aux prévisions et de 10 % aux investissements de l'année 1965). Le tableau ci-après détaille ce total par secteurs et les prévisions pour l'exercice 1967.

Investissements I. R. I. (milliards de lires).

	1966	Pourcentage de variation 1966-1965	1967 (prévisions).
<i>Sociétés industrielles :</i>			
Sidérurgie	183,5	— 23,6	139
Mécanique	21,6	+ 5,4	32
Chantiers navals.....	7,2	+ 53,2	20
Ciment	2,1	— 68,7	2
Autres	11,5	+ 36,9	19
Total	225,9	— 19,4	212
<i>Sociétés de services :</i>			
Téléphones et télécommunications..	139,6	+ 2,6	142
Transports maritimes.....	1,4	— 95,4	4
Transports aériens.....	30,6	+ 70,9	54
Autoroutes	90,5	+ 6,1	99
Radio - télévision	15,7	+ 23,6	20
Autres	2,6	+ 116,6	8
Total	280,4	— 1,1	327
<i>Autres sociétés :</i>	5,9	+ 11,3	6
Total général.....	512,2	— 10	545

(1) 1 milliard de lires = 7,9 milliards de francs français.

Dans le secteur sidérurgique, ce sont les installations en cours, ou leurs extensions, de Tarente, Bagnoli et Piombino qui ont absorbé la plus grande partie de l'investissement. Pour la mécanique : Alfa Romeo, Ital Telecom, Siemens, Aerfer, Oto-Melara et Selenia.

Les opérations de regroupement, d'une part, le nouveau bassin de Monfalcone en second lieu, sont les principaux chapitres du secteur naval mécanique.

Il y a lieu de noter également la construction de 283 nouveaux kilomètres d'autoroutes qui portent ainsi le réseau d'autostrades à 1.382 km, soit les deux tiers du total concédé au groupe.

Quant à la R. A. I. elle a étendu la portée de sa deuxième chaîne de télévision au point de pouvoir desservir 85 % de la population.

Les prévisions d'investissements pour 1967 portent sur 545 milliards, première tranche d'une série de programmes déjà approuvés devant mobiliser 2.600 milliards de liras. En outre, on estime à 500 milliards les sommes afférentes aux projets encore à l'étude. C'est donc sur plus de 3.000 milliards — dont 545 en 1967 — que porte l'ensemble des projets actuels de l'I. R. I.

Parmi ces projets, il convient de citer :

1. — L'augmentation de la capacité de production sidérurgique d'Italsider, à Tarente, et l'orientation de la production vers toute la gamme de laminés plats ;
2. — La réalisation d'Alfa Sud, par la FINMECCANICA, à Naples (1) ;
3. — L'installation d'une usine de moteurs Diesel, à Trieste, en coparticipation avec la FIAT ;
4. — Le développement d'une industrie nucléaire moderne, à Gênes, avec la General Electric ;
5. — La réorganisation sur une base nationale des chantiers navals ;
6. — L'extension sur toute l'Italie de la téléselection téléphonique ;
7. — Le doublement de la flotte à réaction d'ALITALIA et acquisition de 4 avions géants ;

(1) Cf. chapitre consacré au Mezzogiorno.

8. — Le complément du réseau d'autoroutes, avec priorité aux liaisons Naples-Bari et Ancône-Canosa di Puglia ;

9. — La réanimation de la construction et des infrastructures urbaines.

En outre, dans le champ des industries de base et de transformation, l'I. R. I. envisage de passer des accords avec des entreprises privées italiennes et étrangères dans le sens d'une intégration européenne qui n'exclut pas la Grande-Bretagne. En revanche, l'Institut réduira ou supprimera ses participations financières aux entreprises petites et moyennes.

L'ensemble de ce programme comporte un total d'investissements de l'ordre de 3.000 milliards de liras à partir de 1968, pour un montant annuel supérieur au record de 1964.

Le Midi, suivant les vœux des autorités italiennes, bénéficiera d'une part importante de ce programme : 900 milliards de liras — 1.100 si l'on inclut les autoroutes — avec une moyenne annuelle double de celle de 1967, les trois pôles étant l'automobile, l'aéronautique et l'électronique. On connaissait le premier : Alfa Sud (1). On peut envisager de nouvelles initiatives dans les deux autres domaines, et en particulier dans celui de la construction aéronautique (Avio Sud).

— *Investissements pour la recherche :*

Enfin, il est à noter que les investissements consacrés à la recherche scientifique sont en accroissement constant. Des centres autonomes de recherche organisés par l'I. R. I. et groupant même des représentants de sociétés privées ont été créés, ces dernières années, dans les branches les plus diverses de l'industrie et spécialement celles de la métallurgie, de la mécanique, des chantiers navals et des télécommunications. Depuis 1966, un centre de recherche nucléaire est entré en activité.

Ainsi, la recherche emploie-t-elle des techniciens de plus en plus nombreux et le rapport d'activité lui donne-t-elle désormais une place de choix.

(1) Cf. chapitre consacré au Mezzogiorno.

Pour commémorer le cinquième anniversaire de l'ouverture de ses cours de formation technique destinés aux étrangers, l'I. R. I. a organisé au mois de mai 1967 un congrès sur l'industrialisation des pays en voie de développement et sur le rôle de la coopération technique.

Il a été souligné à cette occasion que l'I. R. I. avait accordé 2.000 bourses d'études à des experts venus de tous pays, avait subventionné l'entretien de 160 instituts techniques italiens dans le monde et avait dépensé 700 millions de liras en missions d'experts. De cette façon, l'I. R. I. a couvert, à lui seul, une grande part des dépenses de l'Italie en matière d'assistance technique.

2° *Le chiffre d'affaires* total du groupe s'est chiffré en 1966 à 2.023 milliards de liras, soit, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 211 milliards (+ 12 %). Cette évolution apparaît d'autant plus satisfaisante que l'année 1966 a été caractérisée, pour l'ensemble des secteurs, par la stabilité des prix de vente et des tarifs.

La *sidérurgie*, qui intervient pour moitié dans le chiffre « industriel » de l'I. R. I. et pour un tiers dans l'augmentation du chiffre d'affaires total, représente à elle seule 647 milliards. En tonnage, ses résultats s'expriment ainsi : fonte : 5,9 millions de tonnes (+ 15,2 %) ; acier : 8,2 millions de tonnes (+ 9,6 %).

Dans le secteur de la *mécanique*, le chiffre des sociétés de l'I. R. I. a atteint 346 milliards, dont 125 milliards pour l'automobile (les immatriculations d'Alfa Romeo ont augmenté de 17 % en 1966). Toutefois, pour ce secteur, c'est surtout les commandes enregistrées, en progrès de 22 %, qui sont les plus significatives de la reprise de la demande.

Le chiffre d'affaires des *chantiers navals* (140,1 milliards) a connu un accroissement considérable : + 31,5 %.

Les sociétés de service de l'I. R. I. participent également à l'accroissement général : + 13 % pour les téléphones et télécommunications (327 milliards) ; + 10,7 % pour les sociétés de navigation de FINMARE, ce qui est très supérieur à l'accroissement moyen des cinq dernières années ; + 14 % pour ALITALIA, dont les recettes brutes (156,8 milliards) ont augmenté de 14 %, témoignent de l'augmentation du trafic tant de passagers que de marchandises ; + 20 % pour les autoroutes, dont les péages ont totalisé 44 milliards (le trafic s'est accru de 11 %, soit 8,8 % pour les passagers

et 16,5 % pour les marchandises) ; la radio-télévision, enfin, a vu ses ressources atteindre 96 milliards, soit un accroissement de 11 % (le nombre d'usagers est de l'ordre de 11 millions pour la radio et de 7 pour la télévision).

3° Les exportations.

Les exportations des sociétés industrielles de l'I. R. I. en 1966 se chiffrent à 267 milliards de liras, dépassant de 9,5 % le record de 1965. Par rapport à l'année précédente, le pourcentage exporté du chiffre d'affaires reste pratiquement inchangé, de l'ordre de 22 %.

Par secteurs, les résultats des exportations des sociétés de l'I. R. I. sont répartis dans le tableau suivant, qui distingue le chiffre d'affaires des commandes de l'O. T. A. N. et celui des exportations ordinaires.

	1966 (milliards de liras).	POURCENTAGE de variation par rapport à 1965.
<i>Exportations :</i>		
Sidérurgique	139,6	+ 7,0
Mécanique	70,3	+ 8,5
Chantiers navals.....	42,2	+ 34,8
Divers	11,9	+ 13,3
Total	264,0	+ 11,3
O. T. A. N.....	3,4	— 52,1
Total général.....	267,4	+ 9,5

Les exportations sidérurgiques, dont l'augmentation (7 %) est moins spectaculaire que celle de 1965 (41,4 %) et même inférieure à l'accroissement moyen des années 1961-1965 (13,7 %), ont été, en revanche, mieux équilibrées qualitativement que les années précédentes.

Dans le secteur mécanique (+ 8,5 %), il convient de distinguer les exportations de FINCANTIERI à ce titre, qui ont diminué de 9,3 à 3,8 milliards, et le chiffre d'affaires à l'extérieur de FINMECCANICA et de la Soc. Ital. Telecom. Siemens, en progression de 20 %. Alfa Romeo, la même année, exportait 21 % de voitures de plus qu'en 1965 (contre 20 % pour l'ensemble de l'industrie automobile italienne).

Il faut mentionner ici l'afflux de nouvelles commandes étrangères, qui, avec un montant de 119 milliards en 1966, dépassent de 43 % celles de 1965 et de 102 % celles de 1964 (O. T. A. N. exclu). Les secteurs concernés sont l'électronique, l'aéronautique et l'électromécanique.

*
* *

L'existence de l'I. R. I. repose sur une conception originale du rôle économique de la puissance publique : selon la formule italienne, « l'Etat patron » accepte les lois de l'économie de marché. Comme l'a souligné le Président Petrilli à propos de l'Institut qu'il préside avec une haute compétence, il s'agit d'une initiative publique à responsabilité privée. Nous sommes donc très loin de la stricte formule de la nationalisation.

La présence de super-holding — tels que l'I. R. I. ou l'E. N. I. — marque la dissociation des tâches publiques jusqu'ici confondues en matière de gestion du patrimoine industriel de l'Etat et de mise en œuvre d'une politique économique et financière de la Nation. Avec la création du Ministère des Participations, la puissance publique a entendu distraire de la compétence du Ministère des Finances une part importante de l'activité relevant de la gestion et du développement du secteur public économique.

Parce qu'elle diffère profondément des activités publiques économiques ou financières, la gestion du portefeuille de l'Etat a été confiée à un département ministériel distinct.

Il reste à savoir si l'acceptation des lois du marché par l'I.R.I. est totale et si les risques assumés par les entreprises appartenant à cet institut sont de même nature que ceux assumés par les entreprises du secteur privé.

Nul ne peut empêcher l'Etat, détenteur du portefeuille de valeurs mobilières, d'imposer certaines missions de service public aux entreprises de l'I. R. I. De même, il n'est pas interdit de penser que la caution morale conférée par l'appartenance à l'I. R. I. facilite les conditions d'emprunts contractés par les entreprises du groupe. De même, si la recherche du profit anime le fonctionnement de l'institut, certaines missions de service public telles

que, par exemple, la reconversion des chantiers navals, lui sont dévolues par la puissance publique : « l'Etat patron » ne peut pas être n'importe quel patron.

Il n'empêche que, par le regroupement et la solidarité financière entre entreprises de l'I. R. I., l'Etat italien dispose d'un atout dans l'orientation de la politique économique italienne et d'une institution rentable. Les modes de gestion des entreprises nationales françaises peuvent être largement comparés par leur qualité aux entreprises italiennes. La différence entre l'Italie et la France tient au mécanisme de regroupement et de solidarité entre entreprises nationales. L'existence d'un holding — solution à laquelle certains ont déjà songé — peut servir de structure d'accueil à certaines entreprises dont la disparition sur le marché national, compte tenu de leur caractère stratégique, est impensable. La présence d'un organisme comparable à l'I. R. I. aurait largement facilité, dans notre pays, la solution du problème Bull.

CHAPITRE IV

LA POLITIQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE : LE MEZZOGIORNO

Le fondement du problème du Mezzogiorno réside dans l'inégalité de développement existant entre la moitié Sud et la moitié Nord de l'Italie. Cette inégalité, dont les causes sont anciennes — pauvreté naturelle du Midi, absence de richesses minières, forte pression démographique, « leadership » traditionnel du Nord — est devenue d'autant plus préoccupante que le développement rapide des industries du Nord ne faisait que renforcer la cassure entre les deux parties septentrionale et méridionale de la péninsule italienne.

Le problème de la mise en valeur du Midi s'est posé avec plus d'acuité en Italie qu'en France parce que le sous-développement touchait une portion plus vaste du territoire et que la pauvreté y était plus grande. Mais les données de base restaient les mêmes puisque dans les deux cas il s'agissait de freiner les déséquilibres régionaux. D'ailleurs, les solutions s'inspirent des mêmes principes : dans les deux cas les pouvoirs publics se sont efforcés de mettre sur pied une politique de transfert de richesses et d'incitations financières destinées à revitaliser le monde rural et à promouvoir les implantations industrielles.

Bien que les deux volets du dyptique — promotion agricole et création industrielle — soient étroitement associés dans le cadre de la mise en valeur de cette partie de l'Italie, nous n'aborderons dans ce chapitre que les aspects industriels de la mise en valeur du Mezzogiorno, les aspects agricoles ayant été étudiés dans la première partie de notre rapport.

La Caisse du Midi — organisme public géré par un Conseil d'administration dont les membres sont désignés par le Gouvernement — a été créée par une loi du 10 août 1953 : sous l'emprise des circonstances, la compétence de cette caisse n'a cessé de se développer :

— A l'origine, la Caisse avait une compétence essentiellement agricole ; elle dispense actuellement ses aides dans tous les domaines de la vie économique ;

- Alors que la loi de 1950 prévoyait une durée d'activité de dix ans, l'existence de la Caisse a été prolongée jusqu'en 1980 ;
- Le montant de la dotation dont elle disposait (1.000 milliards de lires) à l'origine, a été fixé à 2.482 milliards au 31 décembre 1960.

1. — Les instruments financiers de la politique d'industrialisation.

Tout comme en France, il existe en Italie un certain nombre de dispositions à caractère financier ou fiscal destinées à favoriser les implantations industrielles dans certaines parties du territoire dignes d'intérêt. Actuellement les Régions et les Provinces pouvant bénéficier des subsides de la Caisse du Midi, sont les suivantes :

— Régions : Abruzzes, Molise, Campanie, Basilicate, Pouilles, Calabre, Sicile, Sardaigne.

— Provinces :

- Frosinone et Latina en entier ;
- Rieti : communes comprises dans l'ex-circonscription de Cittaducale ;
- Ascoli Piceno : communes comprises dans la zone d'assèchement du fleuve Tronto
- Rome : communes comprises dans la zone d'assèchement et de bonification de Latina ;
- Livourne : Iles de Capraia, Giglio et Elbe.

*
* *

Outre la Caisse du Midi, trois établissements de crédit spécialisés participent à la politique de financement des implantations industrielles. Il s'agit de :

- ISVEIMER : « Institut pour le développement de l'Italie méridionale » (siège à Naples), compétent pour le Midi continental ;
- I. R. F. I. S. : « Institut régional pour le financement des industries de la Sicile » (siège à Palerme), compétent pour la Sicile ;
- C. I. S. : « Crédit industriel sarde » (siège à Cagliari), compétent pour la Sardaigne.

*
* *

Parmi les différentes catégories d'aides, il y a lieu de noter les *aides financières proprement dites*, les *exonérations fiscales* et *divers encouragements*.

A. — LES AIDES FINANCIÈRES

Les aides financières proprement dites se décomposent en prêts à taux réduits et en subventions.

1° *Les prêts à taux réduits.*

Les prêts à taux réduits peuvent être consentis pour quatre types d'opérations : les investissements industriels en général, la construction ou l'extension des petites et moyennes entreprises, l'équipement touristique et l'achat de machines.

1. — *Financement des investissements industriels :*

Les trois instituts dont nous venons de parler (l'ISVEIMER, l'IRFIS et le C. I. S.), ainsi que d'autres instituts et établissements de crédit habilités, peuvent accorder des prêts à taux réduits pour la construction, la conversion et l'extension d'entreprises industrielles.

La quote-part du financement à taux réduits peut être égale à 70 % des dépenses retenues, lorsque celles-ci ne dépassent pas 12 milliards de liras. Pour les projets comportant des dépenses supérieures à ce chiffre, le pourcentage maximum de 70 % de crédits à taux réduits ne s'applique qu'aux douze premiers milliards ; au-delà de ce chiffre, la quote-part de financement ne peut pas dépasser la moitié de celle correspondant aux douze premiers milliards.

Les taux d'intérêt, toutes charges accessoires comprises, sont fixés de la façon suivante : 4 % l'an pour les financements de réalisations industrielles lorsque les investissements fixes ne dépassent pas 6 milliards ; 5 % l'an pour les financements de réalisations industrielles lorsque les investissements sont supérieurs à 6 milliards et sont considérés comme prioritaires sur le plan du secteur industriel et de la localisation ; 6 % l'an pour les financements de réalisations industrielles lorsque les investissements sont supérieurs à 6 milliards de liras et ne sont pas considérés comme prioritaires.

La durée maximum du financement est fixée à :

— 15 ans pour les nouvelles réalisations (y compris la période d'utilisation du crédit et le différé d'amortissement d'une durée maximum totale de 5 ans) ;

— 10 ans pour les extensions, conversions et remises en marche d'établissements existants (y compris la période d'utilisation du crédit et le différé d'amortissement d'une durée totale de 2 ans).

Pour les nouvelles implantations qui nécessitent des investissements fixes inférieurs ou égaux à 80 millions et pour les extensions, conversions et remises en marche qui entraînent des investissements fixes inférieurs ou égaux à 40 millions, le financement à taux réduit est accordé de manière forfaitaire à concurrence de 45 % de l'investissement total.

Les nouvelles réalisations entraînant des investissements fixes inférieurs à 30 millions et les extensions, conversions et remises en marche nécessitant des investissements inférieurs à 15 millions ne peuvent bénéficier d'aucun financement à taux réduits.

2. — *Investissements réalisés par les petites et moyennes entreprises :*

On entend par petites et moyennes entreprises celles qui ont un capital immobilisé inférieur à 6 milliards.

A ces entreprises, peuvent être accordés des financements spéciaux pour la construction, la remise en état, la conversion et l'extension d'installations industrielles, pour un montant maximum de 1 milliard de liras, montant pouvant être porté, dans des cas particuliers et après accord gouvernemental à 1,5 milliard de liras.

Ces financements peuvent être accordés aux demandes qui, accompagnées de projets détaillés, parviendront aux établissements financiers avant le 30 juin 1970 et dont les contrats seront établis avant le 30 juin 1971.

Le montant des financements peut être égal à 70 % des dépenses nécessaires à la réalisation des projets, y compris, dans la limite de 30 %, les dépenses relatives à la constitution des stocks nécessaires, compte tenu des caractéristiques du cycle de production et de la nature de la production.

Les crédits ont une durée maximale de 15 ans ; le taux d'intérêt est fixé à 3 %.

En outre, l'Etat accorde aux entreprises industrielles faisant appel au crédit, dont le capital investi n'excède pas 200 millions et dont le nouvel investissement est égal ou inférieur à 200 millions, une garantie complémentaire pour les crédits accordés, moyennant la constatation préalable des capacités techniques de l'entrepreneur et de l'impossibilité dans laquelle se trouve celui-ci d'offrir des garanties suffisantes.

3. — *Equipement touristique :*

Les établissements bancaires compétents pour l'octroi du crédit à l'hôtellerie et au tourisme peuvent accorder des financements à taux réduit pour la construction, l'extension et la transformation des immeubles affectés à des activités touristiques (hôtels, pensions, motels, auberges de la jeunesse, etc.) et pour leurs équipements ainsi que pour la réalisation de travaux, installations et services annexes.

Le taux d'intérêt des crédits accordés est de 3 % l'an payable en deux semestrialités. La durée maximum de ces crédits est de 20 ans.

Le montant des crédits est fixé en fonction de la localisation, des dimensions et des caractéristiques des réalisations :

a) Pour les réalisations hôtelières et leurs équipements situés dans des zones de développement touristique :

- pour les hôtels des catégories égales ou inférieures à la catégorie 2, le montant des crédits peut atteindre 70 % des dépenses reconnues nécessaires ;
- pour les hôtels appartenant à la première catégorie, les crédits ne peuvent pas dépasser 50 % ;
- pour les hôtels appartenant à la catégorie luxe, les crédits ne peuvent pas dépasser 40 % de la dépense retenue.

b) Pour les réalisations situées en dehors des zones de développement touristique, les pourcentages sont réduits, suivant la catégorie des hôtels, respectivement à 60 %, 40 % et 30 %.

Les motels, les auberges de la jeunesse, les auberges de montagne, les campings, les villages touristiques de type hôtelier, les maisons de vacances et leurs équipements bénéficient des mêmes pourcentages de crédits que ceux mentionnés aux *a) et b)*.

Les installations thermales peuvent obtenir des prêts à taux réduits dans les limites maximales prévues au *a)*, même si elles sont situées en dehors des zones de développement touristique.

4. — *Achat de machines :*

Les trois établissements de crédit spécialement créés pour le Mezzogiorno peuvent accorder des financements pour l'achat de machines sous forme de facilités de crédit, dans la limite d'un montant maximum de 100 millions, au taux de 4 % pour une durée de 5 ans, non compris le différé d'amortissement d'un an.

2° *Les subventions.*

Le mécanisme de la subvention — même si les conditions d'octroi diffèrent — correspond à celui que nous connaissons en France en matière de prime de développement industriel.

1. — *Réalisations industrielles.*

La Caisse du Midi peut accorder des subventions allant jusqu'à 20 % des dépenses de gros œuvre, y compris les travaux de raccordement, du coût des machines et des équipements. Toutefois, pour encourager les productions du Sud, la subvention peut atteindre 30 % pour la partie des dépenses correspondant aux achats de machines et d'équipements de provenance méridionale.

Mais les taux maximaux de subvention varient en fonction de l'importance des investissements retenus : ainsi, pour les investissements ne dépassant pas 6 milliards, la subvention peut atteindre 20 % des dépenses retenues ; pour les investissements d'un montant supérieur à 6 milliards : *a)* jusqu'à 6 milliards : la subvention peut atteindre 20 % des investissements ; *b)* entre 6 et 12 milliards : la subvention ne peut dépasser 10 % des investissements ; *c)* au-dessus de 12 milliards : le pourcentage maximum de la subvention est égal à 50 % du taux moyen retenu pour les deux premières tranches.

Pour les nouvelles implantations qui nécessitent des investissements fixes inférieurs à 80 millions de liras et pour les extensions, conversions et remises en marche qui entraînent des investissements fixes inférieurs à 40 millions, la subvention est accordée au taux forfaitaire de 15 % des dépenses prises en compte.

Les nouvelles réalisations nécessitant des investissements inférieurs à 30 millions et les extensions, conversions et remises en marche entraînant des investissements inférieurs à 15 millions ne peuvent bénéficier d'aucune subvention.

La subvention est accordée dans les six mois de l'entrée en fonction de la nouvelle installation ou de la fin des travaux d'extension.

2. — *Entreprises artisanales.*

Jusqu'au 30 juin 1970, la Caisse du Midi peut accorder aux entreprises artisanales des subventions en capital pour les achats d'équipements et de machines et pour les travaux de gros œuvre. Les taux de subvention sont fixés à 25 % des dépenses reconnues nécessaires pour les entreprises individuelles, 35 % pour les groupements d'entreprises.

Les subventions accordées pour les équipements et les machines ont un caractère prioritaire par rapport à celles accordées pour les travaux de gros œuvre.

3. — *Equipement touristique.*

La Caisse du Midi peut accorder des subventions pour les réalisations de caractère hôtelier. Ces subventions sont fixées de la façon suivante :

I. — Réalisations hôtelières et leurs équipements ne comportant pas plus de 500 lits :

— dans les zones de développement touristique :

a) pour les hôtels de 2^e catégorie (ou inférieure), 15 % au maximum ;

b) pour les hôtels de 1^{re} catégorie : 10 % au maximum ;

c) pour les hôtels de catégorie luxe : 5 % au maximum ;

— à l'extérieur des zones de développement touristique, les taux ci-dessus sont réduits de moitié.

II. — Réalisations hôtelières comportant plus de 500 lits, même si ceux-ci sont répartis en petites unités contiguës :

- dans les zones de développement touristique : 15 % au maximum avec les distinctions mentionnées au point I ci-dessus ;
- en dehors des zones de développement touristique : la subvention ne peut pas dépasser 10 % pour les installations de 2^e catégorie (ou inférieure) et 5 % pour les installations des catégories supérieures à la seconde.

Les installations thermales peuvent bénéficier des subventions aux taux maximaux même si elles sont situées en dehors des zones de développement touristique.

B. — LES EXONÉRATIONS FISCALES

Jusqu'à 31 décembre 1980, un certain nombre d'exonérations fiscales ont été accordées en faveur des revenus mobiliers.

Sont exemptés d'impôts pour une période de dix ans :

- les bénéfiques industriels retirés d'une première implantation d'établissement industriel et des constructions annexes et les bénéfiques supplémentaires réalisés à la suite de l'extension, de la modernisation des établissements industriels existant dans les territoires méridionaux ;

- les revenus des terrains destinés au reboisement ou à des transformations à la suite d'importants investissements de capitaux, à la condition que les produits obtenus soient entièrement utilisés, en tant que matières premières, et transformés dans l'établissement industriel au fonctionnement duquel les terrains sont affectés ;

- les sociétés qui se constituent dans les territoires méridionaux et qui ont pour objet la réalisation de nouvelles installations productives dans ces mêmes territoires sont exemptés, pendant les dix années qui suivent leur constitution, du paiement de l'impôt sur les sociétés.

L'exemption s'applique même aux sociétés déjà constituées mais, dans ce cas, elle s'applique seulement à la partie de la période de 10 ans postérieure au 31 décembre 1965.

- L'I. G. E. (Imposta Generale sull-Entrata) est réduite de moitié pour les matériaux de construction, les machines — nationales ou en provenance de l'étranger — et tout ce qui est nécessaire à la première implantation, à l'extension, à la remise en marche,

à la transformation, à la reconstruction ou à la modernisation, dans les territoires méridionaux, d'établissements industriels techniquement bien organisés et de leurs constructions annexes.

— Sont réduites en un droit fixe de 2.000 liras les taxes d'enregistrement et de transcription hypothécaire pour tous les actes relatifs aux opérations suivantes :

- transferts de terrains et de constructions nécessaires à la première installation, l'extension, la transformation, la reconstruction et la remise en marche d'établissements industriels techniquement bien organisés et de leurs constructions annexes, ainsi que les contrats d'octroi d'hypothèques accordés pour garantir le paiement différé du prix d'acquisition et pour la sûreté des emprunts contractés pour le paiement de ce prix ;
- modifications sociales intervenant dans les sociétés (y compris les coopératives) et nécessitées par l'installation d'activités industrielles dans les territoires bénéficiant de régimes d'aides : actes de constitution, augmentations de capital, émissions d'obligations, actes de transformation, fusions, concentrations d'entreprises, actes régularisant la situation des sociétés irrégulières ou de fait, à condition que ces actes soient établis avant le 30 juin 1967.
- acquisition en toute propriété, location par bail emphytéotique ou de longue durée, avec ou sans hypothèque, de terrains destinés au reboisement ou à une transformation radicale nécessitant d'importants investissements, à la condition que les produits obtenus sur ces terrains soient entièrement utilisés comme matières premières et transformés dans l'établissement au fonctionnement duquel les terrains sont affectés.

C. — LES AIDES DIVERSES

1° Réductions tarifaires pour les transports par fer et par mer.

Les chemins de fer, la marine marchande, y compris les carferries, accordent des réductions pour les transports suivants :

a) Matériels et matières premières nécessaires à la mise en marche, à l'extension, à la transformation, à la remise en marche et à la modernisation d'industries dans le Midi ;

b) Matières premières et produits semi-ouvrés nécessaires aux opérations de fabrication et de transformation industrielle ;

c) Produits finis fabriqués par les entreprises industrielles installées dans le Midi et destinés à être vendus en dehors de cette zone ;

d) Produits agricoles et de la pêche.

La Caisse du Midi rembourse aux entreprises de transport les différences entre les tarifs appliqués et les tarifs ordinaires.

2° Réduction de l'impôt sur la consommation d'énergie électrique.

Jusqu'au 31 décembre 1980, la quote-part de l'impôt sur la consommation d'énergie électrique utilisée comme force motrice dans les établissements industriels est réduite de moitié.

3° Exemption de l'impôt sur l'énergie électrique et de l'impôt sur la fabrication des huiles minérales pour les installations de dessalement.

Pour les installations de dessalement des eaux à usage collectif et industriel sont accordées les exemption suivantes :

a) Pour les installations de dessalement alimentées par l'énergie électrique :

— l'exemption de l'impôt sur la consommation d'énergie électrique nécessaire au fonctionnement de l'installation elle-même ;

b) Pour les installations de dessalement utilisant des combustibles :

— exemption de l'impôt sur la fabrication des huiles minérales non raffinées provenant de la distillation du pétrole brut, ou résultant des opérations de transformation des huiles minérales en produits chimiques divers.

4° Exemption de l'impôt sur le méthane.

Les hydrocarbures extraits dans les territoires méridionaux sont exempts, pour la partie consommée dans les installations industrielles situées dans ces régions, du paiement de l'impôt sur le méthane.

5° *Quote-part des achats des administrations réservée à certaines entreprises (riserve di forniture).*

Les administrations de l'Etat, les entreprises autonomes et certains organismes publics sont tenus de réserver aux entreprises industrielles et artisanales situées dans les territoires méridionaux un pourcentage d'au moins 30 % de tous les achats de fournitures et travaux qui leur sont nécessaires.

Dans ce but, les administrations et organismes sont tenus d'organiser une adjudication particulière pour la quote-part des fournitures et travaux de chaque exercice, réservée aux établissements et entreprises artisanales de l'Italie méridionale.

6° *Reconnaissance d'utilité publique.*

Les travaux nécessaires à la réalisation de nouveaux établissements industriels ou à l'extension, à la transformation, à la reconstruction et à la mise en marche d'établissements déjà existants, sont déclarés d'utilité publique et de réalisation urgente, ce qui a pour conséquence de permettre l'expropriation des terrains et bâtiments nécessaires à la réalisation du projet.

7° *Assistance technique.*

Pour l'expansion et la modernisation des structures de production, des services d'assistance technique ont été créés en faveur des entreprises (y compris les coopératives) appartenant aux divers secteurs économiques des territoires méridionaux. Ces services sont ceux de l'Istituto di Assistenza allo Sviluppo per il Mezzogiorno (I. A. S. M.).

**2. — Les réalisations industrielles du Mezzogiorno.
Bilan et perspectives.**

On estime qu'entre 1950 et 1966, les trois instituts italiens de crédit ont avancé à l'industrie italienne 1.103 milliards de lires et que certaines institutions bancaires spécialisées intervenant à moyen terme ont fourni 783 milliards. Ce total de 1.886 milliards a permis la réalisation d'investissements évalués à 4.367 milliards, dont 3.629 d'investissements fixes et 738 de fonds de roulement.

En confrontant le montant des sommes provenant des prêts des instituts spécialisés et la totalité des sommes investies, on constate le caractère incitatif des interventions provenant des organismes de crédit.

A. — RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR BRANCHE INDUSTRIELLE

Si nous nous référons au nombre d'opérations réalisées, les industries de transformation de produits du sol et de production de matériaux de construction arrivent en tête.

Mais la chimie et la métallurgie, activités de base du développement industriel, représentent plus de la moitié des investissements fixes.

La construction mécanique, très importante aussi en raison du volume d'emplois, intervient pour 8,3 % des investissements fixes.

Les cinq branches industrielles auxquelles nous venons de faire référence totalisent plus des trois quarts du volume des investissements fixes.

B. — NOMBRE D'EMPLOIS PRÉVUS

Le nombre d'emplois prévus, lorsque tous les établissements étant terminés auront atteint une vitesse de croisière, a été fixé à 475.925 :

— le secteur des industries mécaniques se place en tête avec 89.082 (18,72 %) ;

— l'industrie des matériaux de construction vient au second rang avec 83.209 emplois prévus (17,48 %) ;

— viennent ensuite les industries de transformation des produits du sol : 67.428, le textile : 54.487, la chimie : 49.703, etc.

C. — RÉGIONS BÉNÉFICIAIRES

Deux régions apparaissent privilégiées : la Campanie et la Sicile. Elles ont reçu, chacune, une part plus forte qu'aucune autre région, aussi bien pour les investissements d'infrastructure que pour les investissements industriels et pour les emplois prévus (157.934 emplois prévus pour la Campanie et 73.408 emplois prévus pour la Sicile).

La Sardaigne vient en troisième position, sauf pour les emplois prévus qui ne sont que de 33.446.

Ces trois régions privilégiées en matière de développement industriel arrivent ainsi à 43,8 % des investissements d'infrastructure, 71 % des investissements industriels et 55,6 % des emplois prévus.

Cette politique sélective d'industrialisation s'explique par le souci de développer en premier lieu le seul foyer industriel existant, la Campanie. Il était raisonnable de créer ensuite les deux autres foyers industriels. On a choisi alors les îles en raison de leur position géographique et de la facilité des liaisons maritimes.

Il est donc incontestable que la politique générale menée par la Caisse pour le développement du Mezzogiorno est axée sur le développement des quelques pôles industriels destinés à entraîner le développement économique des régions au sein desquelles ils se trouvent.

Il reste toutefois à établir les résultats atteints dans le cadre de l'opération de mise en valeur du Mezzogiorno.

On constate que la part de l'agriculture dans la production, qui a reculé de 7,9 dans le Centre et le Nord de l'Italie, a reculé de 16,2 dans le Mezzogiorno. Ce recul tient au développement des secteurs secondaires et tertiaires qui ont accru leur production plus fortement que ne l'a fait le secteur primaire.

On constate par ailleurs que, de 1951 à 1965, la part du Mezzogiorno dans la production industrielle de l'Italie n'est passée que de 22,5 % à 24 %.

Certes, la production nationale de 1965 est très supérieure quantitativement à celle de 1951. Le Mezzogiorno a donc dû suivre d'abord le rythme national du développement et amorcer ensuite son rattrapage. Ce rattrapage demeure modeste au regard de l'effort fourni. Les dirigeants de la Caisse et le Gouvernement italien s'en sont émus. On estime que l'effort d'industrialisation du Mezzogiorno doit presque tripler pendant l'exécution du Plan de développement. Par ailleurs, si l'on veut que le « *take off* » du Mezzogiorno devienne une réalité tangible, il est nécessaire que 40 % des emplois nouveaux le soient dans cette région. Ainsi, si la population industrielle active de l'Italie augmente de 20 %, il est nécessaire que celle du Mezzogiorno passe de 24 à 26,7 %.

CHAPITRE V

LES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES DE L'ITALIE

Comme l'indique le tableau ci-après, le solde positif de la balance des paiements est très sensiblement inférieur à celui de l'année 1966 : 323,6 millions de dollars au regard de 695,6 millions de dollars.

Les données reproduites dans ce tableau appellent les commentaires suivants :

Balance des paiements italienne 1967).

Valeurs en millions de \$ U. S.

RUBRIQUES	RECETTES	VARIATION sur 1966.	DEPENSES	VARIATION sur 1966.	SOLDE	
					1966	1967
		(%)		(%)		
Marchandises	8.171,2	+ 7,5	9.291,2	+ 8,0	— 996,1	— 1.120,0
Frets	443,7	+ 8,2	»	»	+ 410,2	+ 443,7
Tourismo	1.423,7	— 2,5	297,6	+ 17,8	+ 1.199,3	+ 1.126,1
Transferts des émigrés.....	679,1	— 7,0	»	»	+ 729,7	+ 679,1
Autres (1)	1.531,2	+ 19,8	1.374,3	+ 12,9	+ 60,6	+ 156,9
Balance des paiements courants.	12.248,9	+ 6,7	10.963,1	+ 8,8	+ 1.403,8	+ 1.285,8
Mouvements de capitaux.....	2.044,6	+ 10,6	3.006,8	+ 17,6	— 708,3	— 962,2
Balance des paiements.....	14.293,5	+ 7,2	13.969,9	+ 10,6	+ 695,5	+ 323,6
Or et devises.....	»	»	117,7	»	+ 164,8	— 117,7
Position nette F. M. I.....	38,0	»	»	»	— 85,4	+ 38,0
Autres réserves.....	»	»	479,9	»	— 165,1	— 479,9
Passif à court terme.....	0,7	»	»	»	— 29,2	+ 0,7
Position à moyen et long terme..	39,8	»	»	»	— 172,6	+ 39,8
Opérations Banque d'Italie et Office des changes.....	78,5	»	597,6	»	— 287,7	— 519,1
Position des établissements de cré- dit (soldo)	195,5	»	»	»	— 407,8	+ 195,5
Mouvements monétaires	274,0	»	597,6	»	— 695,5	— 323,6
Total	14.567,5	»	14.567,5	»	»	»

Source : Banque d'Italie.

(1) Revenus des investissements, arbitrages, transactions gouvernementales, brevets et licences, etc.

Balance commerciale.

Le déficit de la balance est passé, d'une année à l'autre, de 996,2 à 1.120 millions de dollars. Cette évolution s'explique tant par les besoins d'approvisionnement à l'étranger entraînés par la poursuite de l'expansion économique que par le ralentissement du rythme de progression de la demande extérieure en raison de la conjoncture défavorable qui a régné chez plusieurs des principaux clients de l'Italie.

Néanmoins, les progrès enregistrés à l'exportation sont encore remarquables : 7,50 % d'augmentation des recettes. A l'importation, en revanche, l'évolution des règlements et des entrées de marchandises diverge très sensiblement : les chiffres douaniers font état d'une augmentation de 13,1 %.

Selon le critère de la répartition géographique, les pays du Marché commun viennent en tête pour les importations avec 35 % du total, suivis par les pays de l'Association économique de libre échange : 11,1 %, les Etats-Unis : 10,5 %, les pays d'Europe orientale : 5,3 %, le reste du monde s'attribuant 38,1 %.

Pour les exportations, les pourcentages sont les suivants : Pays du Marché commun : 38,8 %, A. E. L. E. : 16,1 %, Etats-Unis : 10 %, Europe orientale : 5 %, reste du monde : 30 %.

Avec les pays du Marché commun, la balance commerciale italienne se solde en 1967 par un passif de 10,5 milliards de liras, alors qu'en 1966, elle faisait apparaître un solde actif de 296,4 milliards. Les raisons de ce renversement sont attribuées au recul des ventes à la République fédérale d'Allemagne (— 4,7 %), au ralentissement du rythme d'expansion des exportations vers les autres pays du Marché commun et au fort accroissement des achats en provenance de ces pays.

Balance des transactions invisibles.

L'augmentation — de 8,1 % — des recettes de fret doit être attribuée non seulement à celle du trafic mais aussi à l'élévation des coûts à la suite de la fermeture du canal de Suez.

Le *tourisme* a subi les effets de la conjoncture difficile de divers pays clients traditionnels tels que l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Autriche et les recettes brutes en devises ont diminué de

2,5 %. Dans le même temps, les Italiens, dont le revenu s'élève continûment ont eu une propension croissante à voyager à l'étranger et leurs dépenses à ce titre ont augmenté de 17,8 %. Le solde net du tourisme s'est ainsi abaissé de 6,1 % mais reste supérieur au milliard de dollars.

Conséquence également de la récession qu'a connue l'Allemagne et du retour, qui s'en est suivi, de nombreux travailleurs italiens, les *transferts des émigrés* ont diminué de 6,9 %.

Parmi les autres transactions « invisibles », il y a lieu de noter que le solde des revenus d'investissements s'est encore amélioré du fait des placements effectués par les Italiens à l'étranger et des taux élevés d'intérêt qui leur y sont offerts.

Balance des paiements courants.

L'évolution de ces diverses rubriques a abouti à former un solde positif de 1.285,8 millions de dollars, inférieur de 8,4 % à celui de l'année 1966.

Il est intéressant de souligner à ce propos que l'ensemble des « invisibles » laisse à l'Italie un solde positif double du déficit de la balance commerciale et que ce dernier est quasiment comblé par les recettes nettes du tourisme.

Mouvements de capitaux.

Par rapport à l'année précédente, les entrées de capitaux ont augmenté de 15 % et les sorties de 17,5 %. Le solde, déjà déficitaire de 700 millions de dollars en 1966, s'est ainsi encore aggravé en 1967 et avoisine le milliard de dollars (962,2 millions).

Cette évolution défavorable constitue en réalité le coût que les autorités monétaires italiennes acceptent de payer pour maintenir en Italie un taux de l'argent compatible avec le développement souhaité des investissements.

En matière d'investissements étrangers en Italie, l'Institut national pour le commerce extérieur (I. C. E.) a calculé qu'au cours de l'année 1967, les déclarations d'investissements se sont élevées au total à 22,2 milliards de liras.

Le tableau suivant reprend le détail de ces investissements par secteurs :

	En millions de livres.
Industrie mécanique	9.394,6
Industrie pétrolière	6.645,6
Industries chimique et pharmaceutique	2.255,7
Industrie alimentaire	1.090,7
Industrie des matériaux de construction.....	1.074
Industrie métallurgique	1.005
Industrie textile et de l'habillement.....	597,4
Industrie du papier.....	38
Industrie hôtelière	30
Bâtiment	28,5
Industries diverses	125,1
Total	22.284,6

Balance générale des paiements.

Elle se solde donc par un résultat positif de 323,6 millions de dollars, inférieur de plus de moitié à celui de 1966 (695,5 millions de dollars).

Quoi qu'il en soit, les *réserves de change* de l'Italie se sont accrues d'autant et s'élevaient au 31 décembre 1967, pour les seules réserves officielles à vue et à court terme, à 5.238 millions de dollars, soit l'équivalent de six mois d'importation de service et de marchandises.

Il est intéressant de rapporter à ce propos l'interview du Ministre du Trésor recueillie par le journal « Adesso ». M. Colombo, à la question qui lui était posée sur le niveau des réserves que certains estiment trop élevé, a répondu que l'accumulation des réserves de change n'était pas une fin en soi, mais le moyen de poursuivre une politique d'expansion indépendante : de parer aux difficultés créées par les mesures restrictives prises dans le domaine

du marché des capitaux et, quitte à sacrifier une partie de ces réserves, de maintenir le coût de l'argent à un niveau qui permette le développement sans à-coup des investissements.

*

* * *

La politique suivie par les établissements de crédit, en accord avec les autorités monétaires, s'explique par les mouvements en sens inverse qui ont été réalisés en 1967.

En effet, la masse constituée par le solde de la balance et par ces divers éléments — masse qui s'élève à 597,6 millions de dollars — n'a pas été transformée en réserves classiques mais à surtout été utilisée pour apporter au système monétaire international l'aide qui lui était nécessaire.

117,7 millions de dollars ont été investis en réserves liquides (augmentation de 131,7 millions de dollars des réserves en devises, diminution de 14 millions de dollars du stock d'or). Le reste, soit 479,9 millions de dollars, a été employé à des opérations de « swaps », d'achats de bons du Trésor américain. Compte tenu de certains remboursements, ces opérations se sont élevées à 500 millions de dollars : 100 en septembre, 200 en octobre et 200 en novembre.

CONCLUSION

A l'issue d'un voyage de deux semaines à travers la péninsule italienne, il serait vain et prétentieux de vouloir présenter des conclusions relatives à l'ensemble de la vie économique italienne. Tout au plus, peut-on formuler quelques observations d'ordre général sur l'évolution de l'économie de ce pays.

L'Italie est en train de démontrer, comme l'a fait précédemment le Japon, que la richesse et le dynamisme des nations ne trouvent plus exclusivement leur fondement dans les ressources naturelles, mais dans l'esprit d'invention, le sens de l'organisation et les capacités de travail des hommes. Il ne saurait être question dans le cadre de ces notes terminales, de vouloir recenser toutes les causes de la compétitivité de l'industrie italienne mais de cerner très rapidement les données les plus caractéristiques de cette expansion.

Sans doute lit-on parfois sous la plume de certains commentateurs que les différences de prix entre produits français et produits italiens ne tiennent pas seulement à des raisons d'ordre strictement économique, mais s'expliquent aussi par l'existence de subventions directes ou indirectes, d'aides, de détaxes fiscales et de diverses mesures contraires aux lois de la concurrence consenties par les pouvoirs publics italiens.

En se situant au-delà de ces critiques, il est intéressant de s'interroger sur les divers facteurs qui conditionnent actuellement le dynamisme de l'industrie italienne, dynamisme que votre commission a pu noter au cours de chacune de ses visites.

1. — Hormis les très grosses unités de production (FIAT, Montecatini, etc.), dont les structures sont comparables à celles des grandes sociétés françaises du même secteur, la plupart des entreprises industrielles italiennes sont beaucoup plus jeunes et plus

modernes que les entreprises françaises. En outre, leur administration interne est sensiblement plus légère que chez nous. On considère notamment que la compétitivité dont bénéficient les entreprises fabriquant des articles électroménagers tient, pour une large part, à la souplesse et à la légèreté de leur administration. L'état-major d'Ignis, par exemple, se limite au propriétaire et à ses deux collaborateurs directs. Rex est dirigée par les trois frères Zanussi. Zoppas est dirigée par le propriétaire et son fils.

Un même souci d'économie de moyens a animé la mise sur pied du réseau commercial de ces firmes. Ignis dispose d'un réseau couvrant l'ensemble de la clientèle italienne, réseau composé d'agents qui emploient eux-mêmes des sous-agents percevant une simple commission sur les ventes. Un contrat annuel est signé avec l'agent régional lui accordant l'exclusivité des ventes pour des quantités déterminées. C'est lui qui achète et revend, déchargeant ainsi la société-mère d'une partie de ses problèmes de trésorerie.

Dans la mesure où le contrat est renouvelé chaque année, l'agent régional est d'autant plus stimulé que la firme peut rapidement le remercier.

La souplesse des structures industrielles et, notamment, le nombre réduit des cadres dirigeants, a obligé les entreprises à s'équiper d'un matériel ultramoderne leur permettant d'abaisser encore leurs frais généraux. Il est évident qu'une usine récemment construite, selon les techniques d'engineering les plus éprouvées, fabrique à meilleur compte que les firmes déjà anciennes et figées dans leurs structures. Or, l'industrie italienne a été reconstruite ou construite depuis 1945. La jeunesse de ces unités de production constitue donc un atout majeur dans la conquête du marché intérieur et des marchés étrangers.

2. — Dans le calcul des coûts de production, l'industrie italienne bénéficie de deux atouts importants : l'un concerne les relations entre les entreprises et les banques ; l'autre concerne les tarifs de transports.

On estime qu'il n'existe pas de petites villes italiennes où ne soient implantées des succursales de grandes banques. L'industriel italien dispose ainsi, grâce à ce réseau bancaire très serré, non

seulement de facilités de crédits, mais encore de services de renseignements pouvant faciliter son action tant sur le marché intérieur que pour l'exportation.

Cette politique bancaire est d'autant plus féconde que les établissements financiers italiens bénéficient également d'une structure administrative moins lourde que leurs homologues étrangers. Selon le journal *l'Economist* il y aurait deux fois moins d'employés pour un même volume de dépôts en Italie qu'en France. Ainsi les banques se livrent une concurrence très vive dont profitent les producteurs.

Mais c'est en matière de transports que les producteurs italiens connaissent, par rapport à leurs concurrents français, une situation nettement plus favorable. Pourtant associées étroitement à la Communauté Economique Européenne, la France et l'Italie pratiquent des politiques tarifaires fort différentes. Sur le plan ferroviaire par exemple, la France s'efforce d'assurer l'équilibre du budget de la S. N. C. F. et, pour ce faire, tend à aligner les tarifs sur le coût réel du service, à fermer les lignes déficitaires et à chercher une certaine coopération avec les transports routiers.

La politique du Gouvernement italien en la matière est beaucoup plus empirique. Sans attacher une importance excessive aux aspects strictement financiers de la politique des transports, les pouvoirs publics ont préféré mettre en vigueur des tarifs réduits pour les transports entre la partie Nord et la partie Sud du pays. Quelles que soient les conséquences financières de cette politique, on constate par exemple que l'abaissement des tarifs de transports en faveur des primeurs qui viennent du Sud de l'Italie permet à ces marchandises d'arriver sur les marchés de Paris ou de Bruxelles à des prix concurrençant les primeurs de Provence.

De même, en matière de transports routiers, la concurrence, particulièrement vive notamment entre les petites firmes de transports possédant deux ou trois camions achetés à crédit, a permis des abaissements encore sensibles des prix.

Il reste à savoir si une telle politique tarifaire est compatible avec une politique commune des transports, le jour où celle-ci existera dans le cadre de la C. E. E.

Selon les estimations les plus dignes de foi, les industriels italiens paient le transport des produits qu'ils utilisent de 40 à 50 % moins cher que leurs homologues français, pour les trans-

ports internes à longue distance. Cet avantage n'est que de 20 ou 30 % pour les transports à courte et moyenne distance. C'est là un facteur de réussite non négligeable dans la conquête des marchés.

3. — Enfin, les conditions et les techniques de production très modernes placent l'industriel italien dans une position relativement favorable par rapport à ses concurrents étrangers. Contrairement au comportement de l'industriel français, qui fabrique avant tout un produit en raison de ses qualités techniques, le producteur italien se soucie principalement des goûts de la clientèle. L'un estime que c'est à la clientèle de reconnaître la qualité d'un produit, l'autre va au devant de l'acheteur : son objectif majeur est de tenter de vendre la plus grande quantité possible de biens, adaptés au goût de la clientèle et à des prix les plus bas possibles.

Dans le cadre d'une telle politique, les entreprises italiennes se livrent à une remise en question permanente des méthodes permettant d'économiser au maximum les matières premières utilisées. Il ne s'agit pas de dire que les producteurs étrangers se livrent au gaspillage, mais de considérer que le producteur italien n'achète pas systématiquement les matières premières de première qualité.

Pauvre en matières premières, l'industrie italienne a pratiqué de tout temps une politique systématique d'économie des matières premières, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Une des raisons des bas prix des appareils électroménagers italiens tient au fait que les achats de tôles ou d'éléments constitutifs sont calculés moins largement que ceux qui entrent dans la composition des produits français ou allemands. Dans le rapport qualité-prix, sur lequel repose toute production, les Italiens font porter principalement leur effort sur le prix plutôt que sur la qualité. Là encore il ne s'agit pas d'affirmer que les produits italiens pèchent par leur mauvaise qualité : le produit correspond en général à ce qu'attend la clientèle, et on peut même dire que l'économie réalisée sur les matières premières est compensée par une présentation attrayante et le fini. La différence entre production étrangère et production italienne tient à l'endurance mécanique des objets ; elle est moindre en Italie qu'ailleurs. Mais il ne s'agit pas là d'un handicap, mais d'un choix délibéré. Depuis longtemps le producteur italien a compris que le vieillissement

rapide des biens de consommation, compte tenu des améliorations techniques annuellement apportées dans la fabrication de ces objets, rend inutile la mise en œuvre de produits trop robustes. Est-il nécessaire de fabriquer des machines à laver pouvant durer quinze ou vingt ans alors que, dans les cinq prochaines années, des innovations détrôneront les modèles anciens ? Pourquoi fabriquer des chaussures d'un prix élevé et pouvant durer quatre ou cinq ans alors que les lois de la mode impliquent le renouvellement des modèles ?

Le producteur italien a su mettre l'innovation technique au service d'une politique de prix réduits.